3

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les matieres du tems.

Contenant auſſi quelques nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuſes.

MARS 1713.

Imprimé
Chez JACQUES LE SINCERE,
à l'Enſeigne de la Verité.

M. DCC. XIII.

Digitized by Google

Fautes à corriger.

Au mois de Decembre 1712. page 442. en parlant de la mort de Mr. le Duc de Chevreuſe de Luines, on a mis *Abret* pour *Albert*; cette derniere Maiſon, quelque Illuſtre qu'elle ſoit, eſt beaucoup audeſſous de la premiere. Au mois de Janvier 1713. page 85. on a mis *Colbert* pour *Langeron*; & au mois de Fevrier page 153. liſez *Meſſimy* au lieu de *Meſſiny*.

Digitized by Google

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les matieres du tems.

Contenant auſſi quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuſes.

Mars 1713.

ARTICLE I.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. GIronne, de toutes les Places qui ont été bloquées pendant le cours de cette guerre, eſt ſans difficulté celle qui a le plus ſouffert, & celle auſſi où la Garniſon a acquis le plus d'honneur & de reputation: on doit cette juſtice aux Bourgeois, de dire que le plus grand nombre, affectionné au Roi Philippe V. ont volontairement partagé la miſere avec les troupes: on a vû des gens de tout ſexe & de tout état, bien loin de cacher leurs proviſions ni leur argent, n'en vouloir retenir qu'une mediocre partie, non pas pour nourrir commodément leurs familles, mais ſeulement pour les ſubſtanter, afin qu'elles

Idées des calamitez & des miſeres que la Garniſon & les Bourgeois de Gironne ont ſouffert pendant le blocus.

ne fussent pas les premieres à mourir de faim. Le Soldat qui souvent se mutine lors qu'on le tient longtems dans une Place où le pain de munition vient à manquer, s'est vû pendant plusieurs mois dans la necessité de manger des chiens & des chats, (heureux même ceux qui pouvoient en trouver,) sans que ces Soldats ayent déserté lors qu'ils en ont eu l'occasion : Mr. le Marquis de Brancas Gouverneur de Gironne s'y est acquis tant de gloire, qu'il est au-dessus de tous les éloges qu'on sauroit lui donner ; par ses manieres gracieuses, polies & engageantes, il s'est tellement acquis l'estime & la confiance du Bourgeois, qu'il trouva à emprunter quatre cens mile livres dans Gironne pour les besoins de la Garnison.

Mr. de Staremberg veut prendre par escalade & d'assaut les Forts de Gironne, y est repoussé.

II. Mr. de Staremberg, Genéral de l'Empereur, qui par son habileté, avec d'assez foibles secours, a trouvé le secret de se maintenir en Catalogne, nonobstant la retraite des troupes Auxiliaires d'Angleterre, & la Suspension d'Armes des Portugais : Mr. de Staremberg, dis-je, sçachant l'extremité où Gironne étoit reduite, les préparatifs qu'on faisoit en France pour dégager cette Place, se rendit au Camp devant Gironne au commencement du mois de Decembre dernier, visita les avenuës, fit faire les retranchemens dont nous avons déja parlé ; mais ayant appris que Mr. de Berwick étoit arrivé à Perpignan le 9. Decembre, qu'il y assembloit une Armée pour entrer en Catalogne, il fit donner plusieurs assauts aux Forts rouges & des Capucins, situez sur les hauteurs

de

de Gironne, dans l'eſperance que la Garniſon eſtenuée feroit peu de reſiſtance: ce Genéral avoit fait préparer des échelles pour eſcalader quelques endroits de ces Fortereſſes, mais les Allemands trouverent par tout la Garniſon agiſſante avec plus de vigueur qu'ils n'avoient eſperé: ſans doute que Mr. de Staremberg s'étoit flatté que Gironne tomberoit d'elle-même entre ſes mains, ou qu'il n'étoit pas en état d'en faire le ſiege: car ſi la Place eût été attaquée dans les formes quelques mois auparavant, pendant que Mr. de Berwick étoit dans les montagnes de Dauphiné, l'Armée Eſpagnole ne l'auroit pas garantie. Le coup medité par Mr. de Staremberg lui ayant manqué, il tourna toute ſon attention à faire retrancher les gorges qui conduiſoient du Lampourdan à Gironne.

Précautions prises par Mr. de Berwick & par l'Intendant de Rouſſillon pour le ſecours de Gironne.

III. Mr. le Maréchal Duc de Berwick employa trois ſemaines à aſſembler l'Armée compoſée des troupes qui venoient de Dauphiné, Provence & Languedoc; donna les ordres neceſſaires à préparer les vivres pour la ſubſtance de cette Armée, & pour ravitailler Gironne, en quoi il fut extrêmement ſecondé par Mr. de Barillon de Morangis, Intendant du Comté de Rouſſillon, dont le zéle & la vigilance éclaterent extraordinairement dans cette occaſion, comme dans toutes celles où il s'agit des interêts & du ſervice du Roi ſon Maître. Nonobſtant la ſterilité de la derniere recolte, & l'épuiſement des Provinces voiſines, les ordres furent donnez & exécutez ſi à propos, qu'une partie de ces proviſions qu'on avoit embarquées, étoit déja arri-

arrivée à Roſes quelques jours avant Noël. On fit cuire du pain & du biſcuit beaucoup plus que l'Armée n'en pouvoit conſommer dans quinze jours, qui furent chargez ſur des Mulets, la plus grande partie étant deſtiné pour Girône avec d'autres proviſions.

En quoi conſiſte l'Armée de Mr. de Berwick

IV. Le lendemain de Noël 26. Decembre, Mr. de Berwick partit de Perpignan & alla coucher à Boulon ſur la riviere de Tech, à quatre lieuës Françoiſes de Perpignan & à cinq de Collioure; c'étoit le lieu marqué pour l'aſſemblée de l'Armée: il y avoit encore quelques Regimens qui n'avoient pas joint, entr'autres celui d'Egrigny Infanterie, & celui de Dragons de Keylus, qui étoit auparavant *Verac* & jadis *la Lande*. Cette Armée étoit pour le moins de 20. mile hommes, parmi leſquels il y a quatre Regimens de Dragons, qui ſont Keylus, Lautrech, vieux Languedoc & Bozelli; elle mena avec elle 30. piéces de Campagne, & prés de cent Ingenieurs. Mr. de Berwick a cinq Lieutenans Generaux ſous lui, qui ſont Mrs. d'Arennes, d'Asfeld, Dillon, de Fiennes & de Silly.

Mr. de Berwick entre en Catalogne & y fait publier une Ordonnance.

V. Le 28. Decembre à la pointe du jour l'Armée défilant ſur trois colonnes, paſſa les montagnes des Pirennées par trois gorges ou co's differens; les Miquelets Catalans qui les gardoient par ordre de Mr. de Staremberg, les abandonnerent au moment qu'ils apperçûrent, de la hauteur des montagnes, le premier mouvement de l'Armée Françoiſe; elle alla ce jour-là coucher à Jonquieres au bas des Monts en Lampourdan.

Ce fut dans cet endroit où le Maréchal de

de Berwick commença à faire distribuer grand nombre d'exemplaires d'une Ordonnance Espagnole, traduite en Castillan; portant défenses, à peine de la vie, de porter ni vivres ni denrées aux ennemis des deux Couronnes; secondement défenses aux Catalans de garder aucunes armes chez eux; & en troisiéme lieu de donner aucune assistance ni retraite aux Miquelets Rebelles, qui auront les armes à la main contre Sa M. C. Philippe V. l'unique Souverain legitime de la Principauté de Catalogne: ce fut par de pareilles Ordonnances, & par l'exacte & prompte punition de ceux qui y contrevenoient, qu'on arrêta, il y a quelques années, la revolte des Royaumes d'Aragon & de Valence. Ces rigueurs sont permises & absolument necessaires, lors que la clemence, la douceur, les amnisties, si souvent offertes, ont été mépriſées par des sujets inconstans & rebelles, perturbateurs du repos de leur Patrie.

Ordonnance qu'il fait publier en Catalogne contre les ennemis des deux Couronnes.

Le 29. l'Armée s'avança jusques à Figueres, qui n'est qu'à une lieüe & demi de Castello d'Ampurias sur le Golfe de Roses. Elle y sejourna le 30. d'où Mr. de Berwick envoya plusieurs partis battre l'estrade, prendre langue des ennemis, & dispercer en même tems des copies de l'Ordonnance dont je viens de parler. Le 31. l'Armée marcha en avant, passa la Fluvia à St. Pierre de Pescadour, qui n'est qu'à demi lieüe de la mer; abandonnant ainsi le grand chemin de Gironne, sur lequel Mr. de Staremberg avoit fait faire ses formidables retranchements; elle campa ce jour-là à Armen-

mentieres, entre la Fluvia & le Ter: elle continua sa route le long des côtes de la mer, passa le Ter sans obstacle à Torella de Mongry: Mr. de Berwick laissa un corps de troupes à Berges à la gauche du Ter, qui servoit d'escorte au convoy destiné pour Gironne.

Mr. de Staremberg leve le blocus de Gironne, sans attendre l'Armée Françoise.

La nuit du deux au troisiéme Janvier, Mr. de Staremberg, s'apercevant que toutes ses précautions étoient inutilles; que pendant qu'il s'occupoit à empêcher qu'on portât des vivres à Gironne, il s'alloit exposer à en manquer lui-même, s'il n'alloit promptement s'assurer de la conservation d'Ostalric, le seul endroit par où il avoit communication avec Barcelonne; jugeant par la route que prenoit l'Armée de France, que Mr. de Berwick ne manqueroit pas de marcher vers la Riviere de Tordera, qui fait un espece de Cercle prés d'Ostalric; Mr. de Staremberg, dis-je, abandonna cette nuit là ses fameux retranchemens de la côte rouge; & comme il avoit fait rompre le Pont Major, il fut passer le Ter un quart de lieüe au dessus de Gironne, ayant fait faire un Pont dans un endroit qu'on nomme St. Eugenie prés de Saria; de sorte qu'ayant cotoyé la petite Riviere d'Onar, il descendit entre les Montagnes, pour gagner le chemin qui conduit de Gironne à Ostalric.

Comme le principal objet de Mr. de Berwick étoit de faire entrer dans Gironne le convoy qu'on lui destinoit, au moment que Mr. de Brancas lui donna avis que les Allemands s'étoient retirez de devant sa Place, ce Géneral fit marcher son convoi, qui

qui fut reçû dans la Ville avec les marques de joye & de satisfaction plus aisée à concevoir qu'à décrire. La précipitation avec laquelle Mr. de Staremberg s'étoit retiré, lui fit abandonner beaucoup de provisions dans ses retranchemens; de même que plusieurs chariots, quatre piéces de Canon, & quantité d'outils à remüer la terre: voilà quels furent les fruits du long blocus de cette celebre & ancienne Ville dont nous avons donné ailleurs la description. *

VI. Pendant que Mr. de Berwick faisoit avancer le convoy vers Gironne, il détacha Mr. Dillon Lieutenant Général, à la tête de quelques Grenadiers, & de plusieurs Escadrons pour tâcher de joindre l'arriere-garde des Allemands; mais ils avoient trop d'avance sur lui pour pouvoir les atteindre; il fit d'abord quelques traineurs prisonniers; & s'étant avancé jusques à un défilé par où Mr. de Staremberg avoit passé, il y trouva encore 250. hommes qui gardoient ce passage, pour donner le tems à l'Armée de s'avancer vers Ostalric; Mr. de Dillon les fit attaquer par ses Grenadiers, qui aprés en avoir tué plusieurs & fait 40. prisonniers, le reste prit la fuite; aprés quoi Mr. de Dillon revint sur ses pas. *Mr. Dillon suit Mr. de Staremberg.*

VII. L'Armée d'Espagne, sous les ordres du Prince Tserclas de Tilly, passa la Riviere d'Ebre le premier Janvier, proche de Tortose; cette Armée s'est depuis avancée dans la Viguerie de Taragone du côté de la mer; le Magazin d'où elle tire ses vivres fut établi à Vinaroz, lieu devenu celebre *L'Armée d'Espagne sous Mr. le Prince Tserclas de Tilli s'avance vers Tarragone.*

* *Voyez Tome XIV. page 151.*

lebre dans l'Hiſtoire du temps, puis que c'eſt dans cet endroit, où l'Illuſtre & celebre Duc de Vendôme termina ſa glorieuſe carriere. * A meſure que l'Armée s'eſt avancée dans la Catalogne, l'on a raproché les Magazins. Outre cette Armée principale, le Marquis de Ceva Grimaldi, avec un petit Camp volant, étant entré en Catalogne par Lerida, a repris Cervera, & occupé divers autres poſtes qui conduiſoient à Barcelonne, en attendant que la ſaiſon permette les operations de guerre, ſuppoſé que les negociations d'Utrecht ne mettent pas bientôt fin à celle de Catalogne, d'où l'on a déja rappellé les Anglois & les Portugais.

Le guerre de Portugal finie, & l'Armée d'Eſtramadoure approchée de la Catalogne.

VIII. Quant à la guerre d'Eſtramadoure elle eſt ſurciſe par la Suſpenſion d'Armes avec les Portugais; il n'y a point d'aparance qu'elle doive recommencer, puis que tous les allimans qu'elle tiroit d'Angleterre & d'Hollande ne viennent plus; que le Roi de Portugal a commencé de reformer ſes Regimens; & que les troupes Eſpagnoles, (à la reſerve de ce qui convient pour la garde des Places frontieres,) ſont déja en quartier de rafraichiſſement dans les Royaumes de Valance & d'Aragon, en attendant qu'on les faſſe marcher où le beſoin le demandera.

Mr. Caraffa eſt fait Lieutenant Général.

IX. Don Tiberio Carafa Maréchal de Camp, étant arrivé à Madrit le 13. Janvier avec les depêches du Maréchal de Berwik, qui aprirent au Roi Catholique la délivrance de Gironne; Sa M. fit Mr. Carafa Lieutenant Genéral de ſes Armées.

Deux

* *Voyez Tome XVII. page 159.*

Deux jours aprés le Roi d'Eſpagne fit publier un Decret en faveur des Catalans Rebelles, par lequel Sa M. accorde une Amniſtie generale à tous ceux qui viendront ſe preſenter à l'un de ſes Officiers Généraux, pour renoveller le ſerment de leur fidelité; Sa M. ordonne que ceux-là ſoient conſervez dans la poſſeſſion de leurs biens, & que ceux qui peuvent avoir été confiſquez leur ſoient reſtituez: leur pardonnant généralement toute leur conduite paſſée: mais le Prince déclare en même tems que ceux qui rejetteront ſon pardon, & ne profiteront pas de la grace qui leur eſt ſi genereuſement offerte par leur légitime Souverain; ſeront punis & châtiez avec toute la rigeur que la loi permet d'exercer contre des ſujets Rebelles & Perturbateurs du repos de leur patrie: on a fait imprimer cette Amniſtie, tant en Eſpagnol qu'en Catalan; l'on en a envoyé un grand nombre de copies aux Officiers Généraux des Armées; aux Gouverneurs & Commandans des Places, afin de les faire rependre dans le Païs. On a même donné la liberté à pluſieurs Miqueletz priſonniers, pour s'en retourner chez eux, avec de pareilles aſſurances du pardon général de leur Souverain.

Amniſtie généralle pour les Catalans.

X. On peut bien dire de Mr. le Maréchal de Berwick, ce qu'on diſoit d'un fameux guerrier de l'antiquité; *il eſt venu, il a vû, & il a vaincu.* Avec cette difference qu'en peu de jours Mr. de Berwick a fait une Campagne glorieuſe; a délivré une Ville fameuſe; a ſauvé la vie à un peuple nombreux, & à quantité de braves guerriers:

Mr de Berwick eſt venu, a vû & vaincu ſans effuſion de ſang.

riers: a mépriſé & franchi tous les obſtacles qui s'oppoſoient à ſon paſſage; enfin il a obligé le Comte Guy de Staremberg, avec ſon Armée à fuir devant lui, tout habille & experimenté Géneral qu'il eſt: Tout cela s'eſt fait ſans perdre un ſeul homme: voilà qui eſt heureux & bien glorieux pour Mr. le Duc de Berwick; cet évenement juſtifie la prédiction d'un des ſavans Orateurs qui le harangueront à ſon paſſage à Perpignan. *

Mr. de Berwick de retour à la Cour de France.

Aprés une ſi belle expedition, Mr. de Berwick reprit la poſte pour s'en retourner à Verſailles, où il arriva le cinq du mois de Fevrier: il fut reçû du Roi avec tous les éloges qu'il meritoit. Avant ſon départ de Catalogne, il avoit deja fait entrer une grande quantité de proviſions de bouche & de guerre dans Gironne; les habitans font auſſi leurs proviſions; tous les Villages de ſept à huit lieües à la ronde ont été taxez à y porter une certaine quantité de vivres, en payant, & pour les y encourager d'autant mieux, on les a exemptez pendant quelques jours de payer les droits ordinaires d'entrée de la Ville. Pour aſſurer le tranſport de ces denrées, & de celles qu'on y conduiſoit encore de Rouſſillon, l'Armée de France eſt reſtée cantonnée dans le Lampourdan, aprés quoi elle repaſſe les Monts, pour aller reprendre leurs quartiers en France.

Gironne eſt pourvûe de vivres pour longtems.

XI. On a tiré l'ancienne garniſon de Gironne, qui aprés s'être rafraichie quelques ſemaines dans les meilleurs endroits du Lampourdan, a été renvoyée en France. On

* *Voyez Fevrier page 95.*

a mis en ſa place une nouvelle Garniſon compoſée du Regiment de Dragons de Bozelli, avec neuf Bataillons, qui ſont 2. de Beauvoiſis, 2. de Tirrache, 2. de Badajox Eſpagnol, un de la Sarre, un de Reding Suiſſe, & un autre qu'on ne m'a pas nommé. *Regiment qui compoſent la nouvelle Garniſon de Gironne.*

XII. Le Connêtable de Caſtille, qui mourut le 19. Janvier, ayant laiſſé vaquer parmi d'autres Emplois, la Charge de *Mayordôme-Mayor* une des principales de la Cour d'Eſpagne, le Roi Catholique la donna le même jour au Duc d'Eſcalona Marquis de Villera, ci-devant Viceroi de Naples; ce ne fut pas ſeulement en conſideration de ſes ſervices & de ſa fidelité, mais encore de ce qu'aprés la derniere revolution de Naples, ce Seigneur, qui fut fait priſonnier de guerre à Gaëtte, a été détenu pluſieurs années dans une rigoureuſe priſon, à ſouffrir tous les plus mauvais traitemens qu'on pût imaginer, dans la vûë qu'à l'exemple de l'Amirante de Caſtille & de quelques autres, il renonceroit à ce zéle de fidelité pour Philippe V. afin d'épouſer les interêts de la Maiſon d'Autriche, dans l'eſperance qu'il ſeroit ſuivi de pluſieurs Seigneurs, qu'on croyoit plus ſenſibles à quelques promeſſes de fortune, qu'à leur propre honneur. *Le Duc d'Eſcalona eſt fait Mayordôme-Mayor.*

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. MOnſieur le Prince Ragotzki, Prince de Tranſilvanie, n'a fait du ſéjour en

Le Prince Ragotzki eſt arrivé en France.

en Angleterre qu'autant de tems qu'il en a fallu pour y faire ſa Quarantaine, ſur le pied qu'elle lui avoit été fixée: * il s'embarqua ſur un Vaiſſeau Anglois, qui le mena à Roüen; il fit annoncer au Roi ſon arrivée par l'Abbé Brenner Envoyé de Son Alteſſe Sereniſſime, Elle ſe rendit enſuite à Paris le 26. Janvier, & fut loger à l'appartement qu'on lui avoit préparé au Palais Royal, qu'on nomme du *Luxembourg*. Ce Prince eſt bien fait, a beaucoup d'eſprit, les manieres douces, affables, en un mot il a toutes les bonnes qualitez qu'on peut ſouhaiter à un homme de ſa naiſſance. Son arrivée a augmenté le nombre des Illuſtres Refugiez dans le Royaume de France, qui a toûjours fait gloire d'être le Protecteur & l'azile des Princes malheureux & maltraitez. Il y a actuellement un Roi, une Reine, deux Electeurs, un Prince de Tranſilvanie, qui tous ont éprouvé & éprouvent encore aujourd'hui la grandeur d'ame & les éminentes vertus de LOUIS LE GRAND, leſquelles dans le cas dont nous parlons, l'ont toûjours diſtingué des autres Souverains de l'Europe. Il y a encore en France la Reine Doüairiere d'Eſpagne, & Madame la Grande Ducheſſe de Toſcane; mais ces deux Princeſſes ne doivent pas être miſes au rang des Illuſtres Exilez de leur Patrie; ce n'eſt que par choix & par volonté qu'Elles font leur ſéjour en France, outre qu'Elles tirent d'Eſpagne & de Toſcane les revenus qui leur appartiennent.

Le Royaume de France eſt un refuge aſſuré pour tous les Princes malheureux.

Il

* *Voyez Fevrier page* 130.

II. Le Duc de Schrewsbury Ambassadeur d'Angleterre, & la Duchesse son Epouse, arriverent à Paris le 12. Janvier; le 17. ce Ministre fut à Marly & eut audiance particuliere du Roi. Les Ministres & les Seigneurs de la Cour l'ont regalé magnifiquement; ainsi le bon accueïl qu'on lui fait à Paris, ne le cede en rien à la reception qu'on a faite à Londres à Mr. le Duc d'Aumont, ni à Mr. le Marquis de Monteleon Ambassadeurs de France & d'Espagne. On se flatte de plus en plus, que la bonne intelligence entre ces trois Couronnes servira de beaucoup à rapprocher les esprits des Puissances qui ne sont pas encore reconciliées.

Arrivée du Duc de Schrewsbury Ambassadeur d'Angleterre.

III. Le Roi nomma au mois de Janvier dernier l'Abbé de Henin pour remplir l'Evêché d'Alais, qui vaquoit par la mort de Messire François Chevalier de Saulx.

Nouvel Evêque d'Alais.

IV. Depuis peu de mois le Roi a gratifié Mr. le Maréchal de Villeroi de Lettres Patentes, pour recevoir une rente annuelle de quarante mile livres sur les deniers d'octrois de Lion.

Gratification du Roi à Mr le Maréchal de Villeroi.

V. Le 17. Janvier dernier, Messire François de Châteauneuf Evêque & Comte Noyon, prit sceance au Parlement de Paris, en qualité de Pair de France, comme Comte de Noyon. Ce Parlement est le seul & unique Juge dans tous les cas où il s'agit de la personne des Pairs du Royaume, ou de décider de quelque contestation sur les droits & privileges de leurs Pairies.

L'Evêque & Comte de Noyon prend sceance au Parlement de Paris comme Pair du Royaume.

VI. Le 24. du même mois Mr. le Duc d'Etrées prit aussi sceance au même Parlement

Mr. le Duc d'Etrées en qualité de Pair, prend ſceance au Parlement.

ment, en qualité de Duc & Pair de France: ce fut en 1648. que le Marquiſat de Cœuvres fut érigé en Duché Pairie, ſous le nom d'*Etrées*, en faveur de Meſſire François Annibal d'Etrées Marquis de Cœuvres, Maréchal de France, Grand Pere du Duc d'aujourd'hui. Il épouſa en 1707. Diane Adelaïde-Philippe de Mancini, fille de Philippe-Jules de Mancini Duc de Nevers, & de Diane-Gabrielle de Damas de Thiarges. Mr. le Duc d'Etrées eſt petit neveu de Mr. le Cardinal de ce nom.

Promotion d'Officiers de Galeres.

VII. Le Roi fit le 23. Janvier une nombreuſe Promotion d'Officiers de Galeres, parmi leſquels Mr. le Commandeur de Bourſeville fut fait Chef d'Eſcadre; Mr. Fontette Commandant des Grenadiers, ſix Capitaines, qui ſont Mrs. de Laubeſpin, de Lubieres, de Marcellanges, de Marſillac, de la Meſſiliere, & de la Periniere; le Chevalier de Biſſy, le Marquis d'Eſpenes, Mrs. de Leſpinay, de Montolieu, de Levy, & de Tranſtourette, furent nommez Capitaines-Lieutenans. Le Roi nomma auſſi ſept Lieutenans des Galeres; des Sous-Lieutenans & des Enſeignes à proportion.

Extrait d'une Relation de Plaiſance par le Sr. de Monferrand.

VIII. Dans la promotion des Officiers de Marine qui fut faite au mois de Novembre dernier, le Sr. Murard de Monferrand, fut fait Euſeigne de Vaiſſeaux. Ce jeune Officier, qui a été 14. mois en Garniſon au Fort de Plaiſance en Terre-Neuve, en a fait une Relation, dans laquelle il nous apprend que la Baye de Plaiſance a trois lieües de profondeur dans les terres; mais que l'entrée en eſt fort étroite, & aiſée à défendre par les batteries qui bordent l'avenuë: que

que le nom de *Plaiſance* ne lui convient point ; puis que la Baye n'eſt environnée que de Montagnes arides, qui ne produiſent rien de propre à la vie de l'homme ; auſſi cet établiſſement n'a-t'il été fait qu'en conſideration de la pêche de la morüe, qu'on y ſalle & qu'on y fait ſeicher en ſi grande abondance, qu'on peut en fournir les équipages de la Marine, & même des Royaumes entiers.

Arrêt du Parlement de Paris contre les ouvrages donnez ſous les noms des Srs. Muſſey & Baleicourt.

IX. Le 17. Decembre dernier, les Gens du Roi, (Mr. Fleury Avocat Géneral portant la parolle,) s'étant plaint au Parlement de Paris contre les ouvrages publiez l'année derniere ſur l'origine de la Maiſon de Lorraine, ſous les noms de *Baleicourt*, du Sr. *Muſſey Curé de Longwy*, de même que contre deux Lettres Annonimes, ſervant d'Apologie à l'ouvrage du prétendu Baleicourt ; * La Cour prononça Arrêt, par lequel tous ces ouvrages ſont condamnez ; défenſes de les imprimer ou débiter, à peine de mille livres d'amande, & même de punition corporelle s'il y échet ; commet Mr. de Caſtagneres Conſeiller en la Cour pour, pardevant lui, être informé contre ceux qui ont compoſé, imprimé, ou débité ces livres ; pour l'information faite & rapportée, être pris telles autres concluſions qu'il appartiendra.

X. On a vû dans le Tome précedent † les expeditions que Mr. Caſſard a fait en Amerique ſur les Colonies Portugaiſes de St. Jago, & Angloiſes dans l'Iſle de Maſſerant : celle que les Hollandois ont à Surinam,

* *Voyez Novembre* 1712. *pages* 375. 378.

† *Voyez Tome XVII. pages* 237. 354.

nam, a auſſi reſſenti de fâcheux effets de la guerre, pour laquelle quelques Membres de la Republique ont paru ſi zélez. Voici quelques circonſtances de cette derniere expedition.

Expedition de Mr. Caſſard à Surinam Colonie Hollandoiſe.

Mr. Caſſard Commandant une Eſcadre de ſix Vaiſſeaux & deux Fregates, mit à la voile de la Martinique le 26. Août 1712. & arriva le 10. Octobre devant la Riviere de Surinam, où les Vaiſſeaux du Roi moüillerent au large. Il ſe mit avec les troupes dans des Chaloupes, pour entrer dans la Riviere pendant la nuit, & comme il apprit que la Colonie s'étoit préparée à une vigoureuſe défenſe, il prit le parti de l'attaquer à force ouverte, de ſorte qu'il fit entrer les Vaiſſeaux & les Fregates dans la Riviere, à la reſerve du Neptune qui tiroit trop d'eau. Il fit inveſtir le Château & la Ville, & ſe rendit maître de toute la Riviere, qui vis-à-vis le Château fait une coude, dont le paſſage à portée de la carabine, étoit défendu par plus de 130. piéces de Canon.

Mr. Caſſard détacha le Sr. Baudinard avec cent Grenadiers, pour chercher un chemin par où il pût être moins inſulté: la découverte étant faite, Mr. Caſſard fit avancer le reſte des troupes par la Riviere avec la Fregate la Meduſe, commandée par le Sr. d'Hericourt, & deux Batteaux chargez de munitions. Il n'y eut en cette occaſion que cinq hommes tuez & deux bleſſez par l'Artillerie Hollandoiſe. La Fregate paſſa, mais étant criblée de coups de Canon, Mr. Caſſard la remorqua avec ſon

ſon Canot, lors qu'il fut hors de la portée du Canon.

Il fit camper ſes troupes prés d'une habitation, & détacha le Sr. Leſpinay avec 50. Grenadiers pour ôter toute communication aux ennemis; il laiſſa la moitié des troupes dans le Camp, ſous les ordres du Sr. de Sorgues; avec le reſte il monta 20. lieuës dans la Riviere. Le Gouverneur de la Ville détacha 200. hommes pour attaquer le Sr. de Sorgues dans ſon poſte; mais ayant marché à eux la bayonnette au bout du fuſil, les battit, & fit priſonnier le Commandant, qui étoit le premier Capitaine de la Ville; ce qui ne fut pas tué ou pris, ſe ſauva dans les bois.

Mr. Caſſard ayant laiſſé le Sr. Moans au haut de la Riviere, revint au Camp, & trouva le Sr. Bandeville, qui faiſoit tirer des Bombes ſur la Ville & le Château, en même tems qu'il faiſoit relever les Navires Hollandais échoüez, en profitant de la marée. Le Gouverneur, pour éviter de voir brûler partie de la Ville & du Château, propoſa de payer une Contribution; Mr. Caſſard écouta d'autant plus volontiers cette propoſition, qu'il avoit reconnu les difficultez de faire entrer les Vaiſſeaux du Roi: la Contribution fut reglée à quinze mile Tonneaux de ſucre, ou la valeur ſi l'eſpece manquoit. Effectivement n'y ayant pas une ſi grande quantité de ſucre préparé, on paya le ſurplus en argent, en argenterie, en negres, & le reſte en bonnes marchandiſes d'Europe. Cette rançon eſt eſtimée huit cens mile florins Hollandois, qui font plus d'un mi-

lion de livres, en ce non compris le butin que l'Escadre & les Soldats firent dans la Colonie. Mr. Cassard détacha ensuite le Sr. Moans avec 200. hommes, sur la Fregate la Meduse, qui allerent attaquer Barbiese & Askebe, qui sont deux autres petites Colonies Hollandoises sur cette Côte, où il fit aussi un butin considérable en marchandises; aprés quoi Mr. Cassard fit remettre toute son Escadre à la voile, pour retourner à la Martinique, où il arriva le 14. Decembre dernier.

Ce recit, joint à ce qui se passa en Flandres l'Eté dernier, fait aisément comprendre le préjudice que les Hollandois ont souffert, par l'opiniâtreté avec laquelle ils refuserent la Suspension d'armes, & les autres expediens que la Reine de la Grande Bretagne leur fit proposer pour terminer la guerre.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

Epigrame d'un mari qui maltraite sa femme.

I. JE commence cet Article par un Epigrame, qui n'a pas besoin dexplication, pour juger du motif dont l'esprit du Poëte étoit occupé.

Un jour certain Manant, mécontent de sa Femme,
Lui marquoit par des coups, l'excés de son chagrin;
Son Curé court au bruit, & le traite d'infame,

De

De brûtal, de cruel, d'yvrogne & de mûtin.
Monſieur, répondit-il, vous me faites injure,
D'attribuer au vin une bonne action,
Avez vous oublié ce que dit l'Ecriture,
Au Chapître ſecond de la création?
Que la Femme eſt la chair & l'os des os de l'Homme?
Ce paſſage eſt garant de mon intention.
S'il eſt vrai que St. Paul marque aux peuples de Rome,
Comme un preſſant devoir de leur vocation,
De faire de leurs ſens des armes de juſtice,
C'eſt nous dire en un mot, châtiez vôtre corps.
Et vous, loin d'approuver ce loüable exercice,
Vous arrêtez la main qui le fait au déhors,
S'il veut qu'à me punir, ſaintement je m'obſtine,
Faudra t'il que mon bras ſe laſſe à frapper l'air?
Qu'importe qui des deux ſouffre la diſcipline,
Puis que ma Femme & moi ne ſommes qu'une chair.

Des Cocus en titre d'office.

II. Ce droit marital de maltraiter ſa femme, n'eſt qu'un effet de brutalité, preſque inſéparable des hommes de baſſe naiſſance, ou des gens ſans éducation: les perſonnes de qualité tombent rarement dans cet excés: combien n'en a-t'on pas vû qui ſe faiſans un crime capital de battre une femme indocile, ont mieux aimé frayer tous les frais dans des Tribunaux Souverains, pour en obtenir des Lettres Patentes de

de COCUAGE? le Lecteur en connoît, peut-être, plusieurs qui ont mis ces glorieux Parchemins dans leurs Archives, pour les conserver à leur posterité, parmi les autres titres de leur Maison, afin qu'on ne leur puisse pas disputer la qualité de *Cocus en titre d'Office.*

Ambassade des Napolitains à l'Empereur.

III. Enfin l'Ambassade Napolitaine, qui a fait le voyage infructueux de Barcelonne, a resolu d'aller à Vienne, demander la confirmation des droits, libertez & privileges du Royaume; le Viceroi ayant donné sa parole aux Corps de la Nation, que ces Ambassadeurs seroient mieux reçûs à Vienne qu'ils ne l'ont été à Barcelonne, & qu'ils obtiendroient *les graces* qu'ils vont demander: mais comme ils étoient sur leur départ, il survint une difficulté qui retarda celui du Prince de Cardito, Chef de l'Ambassade.

Le Prince de Cardito fait arrêter & fermer sa Femme & pourquoi.

Comme les Italiens n'aiment pas que leurs Femmes soient exposées au grand air, sur tout lors que les Epoux sont absens, *Monsignor* de Cardito voulut que la Princesse son Epouse se mit dans un Convent, pour y rester jusqu'au retour de son Ambassade; & comme elle en fit difficulté, le Mari alla demander main forte au Viceroi; pendant ce tems-là elle fit un paquet de ses bijoux, se sauva dans une Eglise de Moines, qui la nuit lui faciliterent le moyen d'aller chez un de ses parens. Mr. le Comte de Boromeo Viceroi de Naples, se servit de son authorité pour faire enlever la Princesse de Cardito & son parent: celui-ci fut envoyé prisonnier à Gaëte, & la Dame fut menée dans la maison de son Epoux;

Epoux; on l'enferma dans une Chambre avec deux Femmes pour la servir; on mura les fenêtres qui répondoient dans la ruë, on mit une Garde à la porte de cette chambre, & une autre devant son Palais, avec défenses sous peine de la vie, de permettre à qui que ce fut, de parler à la Princesse, sans la permission du Viceroi. Avec de pareilles précautions il y a lieu de croire que ce Chef de l'Ambassade Napolitaine fera son voyage d'Autriche avec un esprit tranquille, pendant que son Epouse aura le tems de dire son chapelet à gros grains dans sa retraite, pour la conservation & le prompt retour d'un Mari si cheri.

IV. Mais le moment de leur entrevûë, capable de produire une parfaite reconciliation, sera reculée, si l'Ordonnance que vient de rendre Mr. le Viceroi, subsiste encore: car Son Excellence, (à l'exemple de ce qui s'est pratiqué à Rome & à Venise,) a défendu sous de rigoureuses peines, tout commerce & correspondance dans les Provinces de la Maison d'Autriche, infectées de la peste, ordre dans tous les Ports du Royaume de Naples, d'obliger ceux qui viendront par Mer des lieux suspects de contagion, de faire une exacte quarantaine, avant de pouvoir mettre pied à terre: le Marquis del Vasto qui est revenu de Vienne à Naples, n'a pas été exempt de subir cette loi. Ce Marquis étoit à Vienne depuis dix ans, où il se sauva pour éviter la peine du jugement de mort prononcé à Rome contre lui, de la maniere dont nous le rapportons au second

Précautions qu'on prend en Italie, pour se garantir de la peste qui regne dans les Etats d'Autriche.

Le Marquis del Vasto de retour de Vienne à Naples.

cond Tome du Supplément de cet Ouvrage.

Plaintes de l'Empereur contre le Pape.

V. La Cour de Vienne avoit fait demander à celle de Rome un Bref d'éligibilité pour l'Evêché de Paſſau, en faveur du Comte de Caunitz, c-devant Auditeur de Rotte pour la Nation Allemande: mais le St. Pere ayant trouvé à propos de le refuſer, Sa Majeſté Imperiale s'en eſt fort ſcandaliſée. Elle ne l'a pas moins été en apprenant que le Miniſtre de Portugal avoit fait complimenter le Cardinal de la Tremoüille, & Don Joſeph Molines Agent de la Couronne d'Eſpagne, au ſujet des Fêtes de Noël, comme ſi la civilité étoit un crime entre des gens de ce caractere.

VI. La République de Genes eſt toûjours broüillée avec la Cour de Rome, au ſujet de l'affaire du Pere Granelli, dont nous avons parlé ailleurs. * Cependant la Republique a donné un Manifeſte, dans lequel on expoſe les *raiſons de droit*, qu'elle „ dit avoir eu d'enviſager comme invali„ de, la Sentence d'excommunication ful„ minée contre ſon Theologien, ſans ob„ ſerver les formes préſcrites par les an„ ciens Concordats qu'elle a avec le St. „ Siege, & ſur ce qu'on menace d'inter„ dit l'Etat Souverain de cette Republi„ que; elle dit qu'elle a une trop grande idée „ de la juſtice & de la bonté du Pape, pour „ croire que Sa Sainteté voulût employer „ un moyen ſi odieux, dont l'experience „ des tems paſſez, a fait aſſez voir les „ périlleuſes conſéquences.

ARTICLE

* *Voyez Janvier page 46.*

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de conſidérable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

Particularitez des propoſitions de guerre des Turcs contre les Moſcovites & leurs adherans.

I. TOutes les lettres venûës de Conſtantinople, pendant les mois de Decembre & Janvier: tant par divers Vaiſſeaux arrivez à Veniſe & en Provence, que par des exprés arrivéz à Varſovie, à Vienne & dans d'autres Cours; on a eu la confirmation des grands préparatifs de guerre qui ſe continuoient dans tout l'Empire Ottoman, * contre les Moſcovites, & contre leurs Alliez & adherans, dans la guerre offenſive que le Czard continuë de faire au Roi de Suede.

L'Armée Ottomane a ſon rendez-vous dans les plaines d'Andrinople; elle doit être au mois de Mars ſur le Danube; le Grand Seigneur a déclaré qu'il la commanderoit en perſonne. Le Kam des Tartares a reçû ordre de la Porte d'aller lui-même eſcorter le Roi de Suede juſques dans ſes Etats, avec ſoixante mile Turcs & Tartares. Les Vaivodes de Moldavie & de Valachie, ont auſſi ordre de ſe tenir prêts à marcher avec toutes leurs troupes, pour appuyer la marche du Roi de Suede, au cas que les troupes Polonoiſes entrepriſſent de former quelque obſtacle. Que la grande Armée du Sultan devoit porter la guerre juſques au cœur de la Ruſſie, pendant qu'un gros Corps de Tartares entrera dans l'Ukraine. Voi-

* *Voyez Fevrier page* 106. *& ſuivantes.*

Traitez violez par les ennemis du Roi de Suede.

Voilà en ſubſtance quelles ſont les diſpoſitions de cette nouvelle guerre, que les ennemis du Roi de Suede ont allumé, par la violation de pluſieurs Traitez ſolemnels, même depuis la Bataille de Pultowa; ce ſont ceux *d'Oliva*, par les *Polonois-Saxons*; de *Travendal*, par les *Danois*, de *Raenſtad*, par le Roi *Auguſte*, & de *Falczin*, par le *Czard de Moſcovie*: on pourroit bien auſſi refléchir à l'atteinte que les *Danois* & les *Saxons* ont donnée au fameux Traité de *Weſtfalie*. Bien ſurement les Suedois n'ont point été ni les agreſſeurs, ni les violateurs de tous ces Traitez.

Dureté de pluſieurs Princes Chrêtiens envers le Roi de Suede.

La poſterité aura peine à croire, que tant de Grands & Illuſtres Princes, dont l'Empire Romain eſt compoſé, ayans enviſagé d'un œil tranquile toutes ces violations, qui ont déja cauſé la ruïne de pluſieurs Membres du même Empire, qu'aucun de ceux qui avoient tant d'interêt à conſerver la Paix en Allemagne, & en Pologne, ayent pendant plus de trois ans, laiſſé le Roi de Suede dans l'azille & le triſte état où le ſort de la guerre l'avoit jetté. L'honneur du Chriſtianiſme, ou du moins la bonne politique, n'enſeignoit-il pas, qu'il ne faloit point laiſſer une Tête couronnée de la conſéquence du Roi de Suede, dans la neceſſité de recourir au ſecours des infideles, pour le rétablir dans ſes Etats? ce degré de gloire ne convenoit-il pas mieux à l'Empereur d'Occident, qu'a celui d'Orient? a t'on pû s'imaginer qu'un Roi de Suede, refugié en Turquie, y périroit de miſere, comme un ſimple Comte Teckeli?

li? les ennemis & les jaloux de la gloire de ce Prince, s'étoient, sans doute, flatez, que le peu de liaison qu'il y a entre les Turcs & les Chrétiens, operoit ce que toutes leurs forces unies n'ont pas pû exécuter, & n'exécuteront jamais, vû le zele, l'attachement, & la fidelité que la Nation Suedoise a toûjours fait paroître pour ses legitimes Maîtres.

Le Sr. Dalmant Resident de l'Empereur, & l'Envoyé du Roi Auguste, leur départ de Turquie pour s'en retourner.

II. Le Sr. Dalmant Resident de la Cour Imperiale, est attendu à Vienne venant de Constantinople, d'où il partit le premier Janvier. Le Géneral Goltz Envoyé du Roi Auguste avoit eu ordre de se retirer aussi; à l'égard du Palatin de Masovie, qui se dit Ambassadeur de la Republique de Pologne, il s'est arrêté par ordre du Grand Visir, à Andrinople, où l'on examinera ses lettres de creance, & si ses pouvoirs se trouvent contraires aux interêts du Roi Staniflas, & au libre passage du Roi de Suede, il court risque d'être renvoyé; cependant, suivant la coûtume, il est défrayé par les Officiers de la Porte. Il paroit qu'on ne veut plus souffrir en Turquie aucun Ministre des Puissances qui s'intriguent en faveur du Czard de Moscovie.

Le Grand Seigneur suivi des Envoyez du Roi de Suede & du Roi Staniflas, leur départ pour Andrinople.

III. Le 8. Janvier le Grand Seigneur, suivi de ses Ministres & de toute sa Cour, partit de Constantinople, pour aller faire son sejour à Andrinople, jusqu'à ce que ses Armées soient en état de marcher en Campagne. Le Sr. Funck Envoyé de Suede, & le Géneral Poniatofski, Envoyé du Roi Staniflas, reçûrent ordre de suivre la Cour à Andrinople, afin d'être plus à portée d'informer leurs Maîtres de ce qu'on

Digitized by Google

y resoudra en leur faveur ; peut être aussi pour être presens à l'examen des pouvoirs du Palatin de Masovie.

L'Empereur est inquiet de la guerre des Turcs.

IV. Quoique le Grand Seigneur se soit expliqué, qu'il vouloit observer la Treve de Carlowitz, envers toutes les Puissances qui y sont interessées, pourvû qu'elles ne favorisent pas le Czard de Moscovie ennemi de la Porte ; la Cour Imperiale n'est pas sans inquietudes ; aussi prend-elle des précautions en faisant remplir ses Magazins en Hongrie, & augmenter les Garnisons des Places fortes de la frontiere de Turquie.

Le Czard veut engager l'Empereur & l'Empire dans la guerre contre les Turcs.

V. Le Sr. Metuof Ministre du Czard à Vienne, met en usage toute son habilité, pour engager l'Empereur & successivement l'Empire, d'épouser la défense de son Maître contre les Suedois & les Turcs. Cette négociation est appuyée par les Ministres des Rois de Dannemarck & Auguste : mais tant que Sa M. I. aura sur les bras la guerre de France & d'Espagne, bien loin de pouvoir fournir à cette nouvelle dépense, elle auroit besoin de tous les secours de ses amis, pour exécuter ses projets tant en Flandres, en Alsace, en Italie, qu'en Espagne.

Voila d'amples matieres pour exercer la prudence de la Diette de Ratisbonne.

L'Empereur est plus Puissant que les huit derniers Empereurs ne l'étoient.

Le Czard n'est point comdamnable, de vouloir engager l'Empereur & l'Empire dans la querelle particuliere avec les Turcs ; ce Prince est fort éclairé ; habile & entreprenant ; il profitera quand l'occasion s'en presentera, des exemples que l'histoire du tems met devant ses yeux ; la Maison d'Autriche,

triche a sçû engager dans sa querelle, avec la Maison de France, pour des interêts particuliers, tout le Corps Germanique, & quatre grandes Puissances étrangeres à l'Allemagne, (sans qu'aucune d'elles eut la moindre prétention legitime sur la succession contestée entre les deux Maisons Rivales:) par ces Alliances l'Empereur d'aujourd'hui acquier un agrandissement de puissance, beaucoup au delà de celle des huit Empereur de sa Maison, qui l'ont devancé, & qui ont succedé à Charles-Quint.

VI. Le terme de *Barriere* devenu si à la mode depuis quelques années, & auquel on donne une étenduë & une signification inconnuë aux éditeurs du Dictionnaire universel; est un motif de Politique que Mr. Metuof, a eu le tems d'étudier en Hollande, par le long séjour qu'il y a fait; si les limites expliquées par les Traitez qui ont été faits dans le dernier siecle, n'ont pas été jugées suffisantes, pour assurer la Republique d'Hollande, (quoiqu'elle n'eut pas perdu un pouce de terrain, depuis que ses justes limites furent marquées par le Traité de Munster,) pourquoi le Czard & l'Empereur, agissant de concert, ne pourront-ils pas éloigner celles qui furent reglées par le Traité de Carlowitz? le Czard de Moscovie peut proposer à l'Empereur, (peut-être la-t'il déja fait;) que pour mieux couvrir l'Empire contre l'invasion des Turcs, il lui faut une Barriere plus forte que celle des Etats d'Autriche, de la Hongrie, & de la Transilvanie: que pour cet effet, tout l'Empire doit prendre les Armes

Le mot de Barriere devenu à la mode.

Quelle Barriere il faut que l'Empereur demande au Turc.

Armes pour mettre Sa M. I. en état d'enlever d'entre les mains des Mahometans tout ce que ces Infideles poſſedent entre le Danube & la Drave, & entre la Drave, & la Save juſqu'à Belgrade.

Barriere pour la Moſcovie.

Dés que l'Empire conviendra de la neceſſité de ce principe, le Czard demandera auſſi des *Barrieres* pour la ſureté de ſon Païs: il lui faut du côté de Suede, la Livonie & la Finlande: du côté de Pologne, l'Ukraine & la Podolie, (c'eſt beaucoup s'il ſe contente de ſi peu de choſe:) mais étant le plus expoſé du côté de Turquie, il ne doit pas ſe croire en ſureté, juſqu'à ce que par le ſecours des forces d'Allemagne, de Dannemarck & de Pologne, il n'ait été mis en poſſeſſion de la Beſſarabie ou Budziack, Moldavie, Valaquie, & de tout le terrain ſur la gauche du Danube, depuis Belgrade juſqu'aux bouches par où ce fameux Fleuve ſe dégorge dans la Mer Noire. Alors les deux Empereurs d'Allemagne & de Ruſſie, pouvans ſe donner la main, n'ayans plus rien à craindre de la part de l'Empereur d'Orient, ſeront en état de procurer aux Rois de Dannemarck & Auguſte, les avantages qu'on leur aura promis. Ce projet, quelque imaginaire qu'il paroiſſe, ſeroit jugé bien auſſi raiſonnable & aiſé à être reduit en Articles conditionnels de Paix & de ſureté, que ceux qui parurent aux Conferances de Gertruydemberg, & dans le Traité de la Barriere Hollandoiſe de 1709.*

VII. L'Empereur ayant beſoin de fonds extraordinairement grands pour continuer

* *Voyez Tome XVI. page 354.*

tinuer la guerre; outre ce que fourniſſent les Etats & Princes de l'Empire, les dons gratuits & les taxes forcées ſur les peuples des Provinces hereditaires, les contributions involontaires des Princes d'Italie, Sa M. I. a pris d'autres meſures pour augmenter ſes Finances: ſes Miniſtres à la Haye ont été authoriſez d'emprunter un million de florins Hollandois dans la Ville d'Amſterdam, ſous le cautionnement des Etats Generaux des Provinces-Unies: on promet de payer l'interêt à ſix & un quart pour cent: on hypoteque pour cela les revenus de la Province de Sileſie, & du Duché de Limbourg. *L'Empereur emprunte un milion en Hollande.*

De plus Sa M. I. a rendu une Edit pour obliger tous les particuliers à qui feu l'Empereur Joſeph avoit fait des dons ou gratifications, tant en argent qu'en fonds de terre, d'en rendre en argent comptant la cinquiéme partie du capital. Et pour nouvelle reſource, ce Prince a fait une grande reforme des Muſiciens & Maîtres de danſe de ſa Cour, dont on ne conſerve qu'un trés petit nombre, en diminuant même de la moitié les appointemens de ceux qui ſeront conſervez. Tout cela, à beaucoup prés, ne ſauroit égaler cette multitude de livres ſterling qui ſortoient annuellement d'Angleterre pour les interêts de cette Cour.

VIII. Pendant qu'on fait à Vienne la reforme des M[illegible] on fait à Berlin & ailleurs [illegible] conſiderable de [illegible] ppellé [illegible] elles [illegible] de [illegible] ns [illegible] ui *Le Roi de Pruſſe reforme ſes troupes.*

Digitized by Google

qui étoient à Spadau; il en fera de même à mesure que les Regimens qui viennent des Païs éloignez, seront arrivés dans ses Etats.

Mr. l'Electeur Palatin tombe en apoplexie; le Prince Charles son frere gouverne en sa Place.

Mr. l'Electeur Palatin est toûjours fort incommodé d'une attaque d'appoplexie qu'il eut il y a quelques mois: Son Alteſſe Electorale n'étant pas en état de vaquer aux affaires du Gouvernement de ses Etats, Mr. le Prince Charles de Nieubourg son frere & son présomptif heritier, s'est rendu à Dusseldorp pour en prendre soin; on prétend même que Mr. le Grand Maître de l'Ordre Teutonique & les autres Princes de la Maison de Nieubourg, doivent incessamment tenir une assemblée de parens pour régler un Acte, qui puisse authoriser & valider tout ce que le Prince Charles fera dans une conjoncture aussi fâcheuse.

Nouvel Evêque de Passau.

X. Le Comte de Rabatta fut élû au mois de janvier Evêque de Passau, Dignité vaquante par la mort du Cardinal de Lambert, annoncée dans le mois de Decembre dernier page 441. Comme un Auteur doit se faire un principe d'honneur d'avoüer & de corriger les fautes principales qui se glissent dans ses ouvrages, (lors qu'elles lui sont connuës:) Je viens d'être averti par un Sçavant, que le feu Cardinal de Lambert n'étoit pas Prince de la Maison Palatine, mais seulement issu d'un simple Comte de l'Empire: j'ai commis cette erreur sur un mémoire venu de Rome, lors qu'on me marqua en 1700. la promotion de Mr. de Lambert au Cardinalat, dans lequel on lui donnoit le titre de

Feu le Cardinal de Lambert n'étoit point Prince de la Maison Palatine.

Prin-

Prince Palatin, beau frere de l'Empereur Leopold: ainſi les Lecteurs ſont priez de corriger cette erreur dans les endroits où ils la trouveront.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de conſidérable dans les Etats du NORD depuis le mois dernier

1. NOnobſtant toutes les raiſons alleguées par ceux qui ont l'honneur d'être à la tête des Armées, pour couvrir du nom ſpecieux *du droit des Gens*, *du droit de la guerre*, *de Repreſailles* & autres ſemblables, les ravages & les déſordres qu'ils font ou laiſſent commettre à leurs troupes; il eſt certain que l'humanité & le Chriſtianiſme repugnent fort non ſeulement au carnage, mais encore au pillage, & ſur tout aux incendies. Quel profit ou quelle gloire les Vainqueurs reçoivent-ils des maiſons embraſées? ſi Samſon brûla les campagnes enſemencées des bleds des Philiſtains, au moins épargna-t'il leurs cabanes, & même il n'employa à cet incendie que des queuës de Renards? au lieu que les Chrêtiens ſe ſervent du bras des Chrêtiens pour réduire dans la derniere miſere d'autres Chrêtiens? en verité ſi les Tigres, les Lions & les Ours étoient capables de connoître ce qu'il y a de condamnable dans nôtre eſpece & de pouvoir prononcer, ils diroient avec quelque raiſon que les hommes ſont des animaux beaucoup plus feroces que ceux qui habitent les vaſtes Forêts de l'Afrique

Reflexions ſur l'inhumanité de l'homme plus à redouter à ſa propre eſpece que les bêtes feroces ne le ſont à la leur.

frique & de l'Amerique ; ceux-ci reſpectent chacun leur eſpece, quelques carnaciers qu'ils ſoient de leur naturel ; mais nous, helas ! loin *d'aimer nôtre prochain comme nous-mêmes*, nous convoitons ſon bien, nous lui arrachons la vie ; enfin nous détruiſons par le fer & le feu, dans une heure de tems, ſouvent tout ce que nôtre frere (en Jeſus-Chriſt,) ou ſes ayeuls avoient amaſſé à la ſueur de ſon viſage, & par la benediction que Dieu avoit trouvé bon de répendre ſur leur labeur : mais laiſſons cette morale à ceux qui ſont prépoſez pour prêcher la charité, la compaſſion, la juſtice, l'équité, enfin la ſanctification des hommes, & voyons ce qui a donné lieu à cette digreſſion.

Plaintes faites en general par les Suedois contre leurs ennemis.

II. Il y a douze ou treize ans que le Roi Auguſte & le Czard de Moſcovie déclarerent la guerre au Roi de Suede : depuis quelques années le Roi de Dannemarck s'eſt joint à eux, comme ſi la Saxe, la Pologne & toutes les forces de Ruſſie, n'avoient pas été jugées ſuffiſantes pour accabler la Couronne de Suede, principalement dans un état auſſi déplorable qu'étoit le Roi de Suede aprés la Bataille de Pultowa : ces guerres ont été ſuivies de toutes les calamitez qu'elles entraînent aprés elles, aprés avoir ſaccagé, envahi & conquis la Livonie, la Finlande, déſolé la Scanie ; les ennemis de la Suede, ſans aucun égard au Traité de Weſtfalie, ont porté leurs armes dans la Pommeranie & dans le Duché de Brême, quoi que Provinces de l'Empire, ruïné le Mecklembourg, & fait reſſentir l'incommodité de leur

leur voisinage à la Ville Imperiale de Hambourg & à d'autres Etats, sans que les garans du Traité de Westfalie, ni la Diette de Ratisbonne se soient mis en état d'arrêter cette guerre dans sa naissance: voilà en abregé partie des plaintes générales des Suedois, & les motifs qui leur ont mis les armes à la main.

III. On a vû dans le dernier Journal le succés qu'eut la Bataille de Gadembusch, * & le motif que le Comte de Steimbock Général Suedois, (dans sa Lettre du dix Janvier, que nous avons inserée,) allegua pour justifier l'incendie & la déstruction de la Ville d'Altena. Depuis ce tems-là il a paru d'autres Lettres & Mémoires écrits de part & d'autre, les uns pour condamner le procedé du Général Suedois, les autres pour le justifier; je rapporterai ici les raisons allegués de part & d'autre.

Raisons alleguées par les Suedois pour justifier l'incendie de la Ville d'Altena.

Il parut un écrit datté du Camp Suedois à Penimberg, du dix Janvier, qui contenoit en substance, que Mr. le Comte de Steimbock ayant appris qu'on faisoit de gros Magazins à Altena, qu'on y brassoit actuellement de la bierre; que tous les Boulangers de la Ville étoient occupez à cuire du pain pour les troupes Moscovites & Saxonnes; qu'on en faisoit de même dans toutes les autres maisons où il y avoit des fours, & que dans d'autres endroits on préparoit les vivres pour les mêmes troupes qu'on y attendoit; Mr. de Steimbock fit marcher son Armée vers Altena pour aller

* *Voyez Fevrier page* 123. 126 *&* 155.

„ détruire ces Magazins & ces provisions;
„ mais que faute de voitures pour les fai-
„ re enlever & transporter, outre que l'ap-
„ proche de l'Armée de ses ennemis ne
„ lui donnoit pas le tems de les faire dé-
„ truire d'une autre maniere, qu'en les
„ faisant brûler; la raison de guerre l'o-
„ bligea de faire mettre le feu dans toutes
„ les maisons où l'on fut bien certain que
„ les Danois avoient amassé des provisions
„ pour l'Armée ennemie; que Son Excel-
„ lence donnât ordre qu'on donnât le
„ tems aux Habitans de sauver leurs effets,
„ ce qu'ils firent pendant plus de huit à
„ dix heures: qu'ensuite on mit le feu aux
„ Brasseries, aux maisons où l'on cuisoit
„ le pain des troupes, & à tous les Maga-
„ zins de vivres: qu'il ordonna sur tout
„ d'épargner les Eglises & les quartiers
„ où il n'y auroit point amas de vivres
„ ni munitions de guerre: qu'ainsi le feu
„ se communiqua de maison à autre, &
„ embrasa plusieurs de celles qu'on n'avoit
„ pas eu dessein de brûler. Que quoi que
„ Mr. de Steimbock n'ait ordonné que
„ par necessité & suivant les loix de la
„ guerre, la déstruction d'une partie d'Al-
„ tena, on peut cependant envisager ce
„ triste spectacle comme une represaille
„ de ce que les Danois ont fait à Stade,
„ & les Moscovites dans d'autres Provin-
„ ces de Sa Majesté Suedoise, où l'on a
„ gardé beaucoup moins de moderation
„ qu'on n'en a eu pour Altena &c.

IV. Mr. le Comte Fleming Genéral Saxon, & Mr. Scholten Genéral Danois, qui étoient pour lors à Hambourg, écrivirent

virent conjointement le 9. Janvier une Lettre au Comte de Steimbock, par laquelle ils lui marquerent leur surprise; d'avoir " vû la nuit passée le triste spectacle d'Altena, que la chose leur paroissant nouvelle, opposée à ce qui s'est pratiqué, " & même aux sentimens de Son Excellence, ils esperoient d'apprendre par sa réponse, ce qui avoit donné lieu à ce changement, afin qu'à l'avenir ils puissent regler sur cette réponse leur conduite & " la maniere de faire la guerre entr'eux, " qui n'est pas finie par le dernier succés " des Suedois. Qu'ils auront occasion d'user de represailles, en exerçant à son " exemple toute sorte de cruautez contre " les sentimens de leurs Maîtres & de Sa " Majesté Czarienne, souhaitant auparavant de l'entreprendre d'être éclaircis du " motif de la désolation d'Altena &c. Ces Messieurs envoyerent cette Lettre par un Trompette, & la firent communiquer auparavant à Mr. le Comte de Welling Général Suedois, qui se trouvoit aussi à Hambourg.

Lettre de Mrs. les Généraux Fleming & Scholten au Général Steimbock pour lui demander le sujet de l'incendie d'Altena.

V. Le lendemain dixiéme Janvier, le Général Steimbock fit réponse à Mrs. les Généraux Danois & Saxons, par laquelle il marqua, que les raisons du traitement d'Altena étoient trop longues & trop prolixes pour être déduites dans une Lettre; mais qu'ils les apprendroient au premier jour par un imprimé qui informera tout le monde du motif du fait, que les guerres passées & modernes fournissent assez d'exemples de ce qui vient d'arriver.

Réponse du Comte de Steimbock.

VI. Le Général Welling écrivit aux Généraux

Lettre du Général Welling aux Généraux Fleming & Scholten, sur l'Incendie d'Altena.

Généraux Fleming & Scholten le onze Janvier; ces Messieurs lui firent reponse le 13. du même mois: comme les deux partis alleguent plusieurs raisons pour & contre la destruction d'Altena, j'ai crû qu'il faloit donner ces deux piéces au public dans leur entier; le Lecteur décidera à son gré la question sur celui qui a le plus de tort; il est a remarquer que ces Généraux quoi qu'ennemis, étoient tous, dans le tems qu'ils ont écrit, dans la Ville de Hambourg, laquelle étant neutre à l'égard de la guerre du Nord, il n'étoit pas permis ni à l'un ni à l'autre parti de s'insulter; aussi les Généraux se sont contentez de s'écrire avec beaucoup de civilité & de politesse.

Lettre du Général Welling aux Généraux Fleming & Scholten du 11. *Janvier* 1713.

MESSIEURS,

COmme vous m'avez fait l'honneur de communiquer vôtre lettre à Mr. le Comte de Steimbock, au sujet de la combustion d'Altena, sans faire mention des Magazins y établis; je dois supposer, que vous m'aviez bien voulu engager à m'expliquer un peu là dessus.

Je ne sçais, Messieurs, si le spectacle de Stade vous a paru moins affreux que celui d'Altena, mais il est trés-certain qu'on auroit pû se passer de l'un, & que l'autre a été indispensable.

Les raisons qui ont déterminé, avec la derniere repugnance, Mr. le Comte de Steimbock

bock au dernier incendie, ont déja été renduës publiques.

Si vos boulets rouges tirez dans Stralsund & Wismar, avoient réduit ces Villes & nos Magazins en cendres, la raison de la guerre vous auroit apparamment fourni, comme à Mr. le Comte de Steimbock, une justification.

Mais elles n'en sçauroient trouver en faveur des flames & des cendres dont plusieurs Etats du Roi mon Maître ont été couverts, sans necessité, par des Chrêtiens vos Alliez.

La Zelande Danoise & la Saxe serviront de témoins irréprochables, que les Suedois n'ont jamais recours au flambeau que quand la raison de guerre les y force, & que cette Nation est accoûtumée à se vanger de ses ennemis par les Armes & l'humanité, & jamais par des incendies & des cruautez.

Les ruïnes de plusieurs Provinces & Villes Suedoises; les fers dans lesquels plus de 100. mile Sujets Suedois, des deux sexes, vendus aux infideles, gemissent; sur tout le bien des Etats de vos Augustes Maitres, vous inviteront, Messieurs, de concourir avec Mr. le Comte de Steimbock, à la pratique d'une guerre plus humaine.

J'ai fait remettre entre les mains de Mr. le Colonel Meyer la précaution à prendre là-dessus, que Mr. le Comte de Steimbock recommande à Mr. de Wibe.

Je ne doute absolument pas, Messieurs, que vous n'y veüilliez contribuer.

Mr. le Comte de Steimbock m'a bien voulu assurer, qu'il n'usera de son côté d'aucune violence en Holstein, qu'à la derniere extremité.

Vos

Vos propres lumieres & la raiſon de guerre juſtifieront en tel cas ſa conduite.

J'aurai l'honneur d'être avec toute la conſideration requiſe, &c.

Réponſe de Mrs. Fleming & Scholten au Comte de Welling du 13. Janvier 1713.

MONSIEUR,

VII. NOus avons vû par la Lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, les raiſons que vous alleguez de l'incendie d'Altena. Etant parties comme nous le ſommes, nous ne voulons pas être Juges : il ſe trouvera aſſez de gens qui en décideront.

Cependant, vous nous permettrez de vous dire, qu'il n'y a pas de comparaiſon entre ce qui vient d'arriver à Altena, & ce qui eſt arrivé à Stade. Stade eſt une Ville fortifiée, qui a reſiſté aux armes de Sa M. Danoiſe, & contre laquelle il a été permis de ſe ſervir de tous les moyens dont on ſe ſert ordinairement pour ſe rendre Maître d'une Ville : mais Altena eſt une Ville ouverte & ſans défenſe ; & nous ne croyons pas, Mr. qu'on puiſſe jamais mettre en parale le un Bombardement avec un incendie qui ſe fait le flambeau à la main. C'eſt comme ſi l'on vouloit comparer le carnage inévitable dans une bataille, ou un aſſaut, avec un maſſacre de gens qui ne ſe défendent pas, & qui ne ſont pas en état de défenſe.

Les autres raiſons de l'incendie d'Altena qui ont été renduës publiques, ſe reduiſent

à

à ceci ; qu'on vouloit y établir des Magazins, & y cuire du païn; mais il eſt certain qu'il n'y avoit point de Magazins dans Altena, ou s'il y en avoit, ils étoient ſi peu conſiderables, qu'il ne faloit pas pour cela brûler plus de 2000. maiſons, & reduire pluſieurs miliers d'Habitans à la mandicité, & cela ſans aucun profit. Auſſi n'avoit on pas penſé a cette raiſon des Magazins dans la réponſe que le Comte de Steimbock a fait aux Députez d'Altena: on ne s'y étoit arrêté qu'à la raiſon de Stade, à laquelle nous croyons avoir ſuffiſanment répondu.

Pour ce qui eſt des boulets rouges qu'on a tiré dans Stralſund & dans Wiſmar, nous nous remettons à ce que nous avons dit ſur le Bombardement de Stade: cela eſt permis, mais les incendies volontaires ſont abhorrez.

Quant à la conduite de nos Alliez, nous croyons que vous voudrez bien admettre une diſtinction entre les excés qui ſe commettent ſans ordre exprés. Mr. le Comte de Steimbock lui même fit fort bien cette diſtinction il y a quelques mois, en parlant de quelques excés qui avoient été commis par les Soldats Moſcovites, il demanda, s'ils avoient eu ordre de les commettre: & lors qu'on l'eût aſſuré, que non ſeulement on n'avoit jamais donné de pareils ordres, mais qu'on avoit même puni les Auteurs de ces excés; il dit, qu'il étoit bien aiſe de le ſçavoir, ajoûtant, qu'il ne pouroit traiter ceux qui commetteroient de tels excés par ordre, & qui tomberoient entre ſes mains, comme des priſonniers de guerre, mais qu'il les traiteroit comme des Incendiaires.

Ce que vous pourez alleguer de plus ſur

la conduite de nos Alliez, il ſera aiſé de le juſtifier par le droit de repreſailles. Souvenez-vous ſeulement, Monſieur, de ce qui a été pratiqué de vôtre côté aprés la Bataille de Nerva: avant cela, avoit-on commis de pareilles cruautez?

Ceux qui ont été les Auteurs des premieres, ſont reſponſables de toutes celles qui ont été commiſes enſuite. Vous ſçavez, Monſieur, qu'il n'y a d'autre fondement au droit des gens, que la convention & l'exemple. Aprés celui que vous venez de nous donner, il ſera permis à nos Maîtres de vous en donner d'autres, de quelque nature que ce puiſſe être, & cela par le droit des gens.

Il nous ſemble que la moderation Suedoiſe en Zelande, ne doit pas être alleguée dans cette occaſion: car le Roi vôtre Maître n'y étant pas allé comme ennemi, mais comme garant de la Paix, il ne pouvoit y exercer des actes d'hoſtilité.

Pour ce qui eſt de la Saxe, vôtre interêt avoit plus de part à vôtre humanité, que l'humanité même. Avec les 23. milions que vous avez tiré de la Saxe, on auroit pû la rébâtir, quand elle auroit été entierement reduite en cendres. D'ailleurs, auriez-vous pû habiller, recruter, & remonter vôtre Armée.

Quoiqu'il en ſoit, ces deux exemples prouvent pourtant, que l'incendie & les actes d'inhumanité ſont plus autoriſez par les Miniſtres & Géneraux du Roi de Suede, que par ce Prince même.

Nous avons répondu à l'exemple que vous alleguez, de la ruïne de pluſieurs de vos Provinces, mais nous ne pouvons comprendre com-

comment vous voulez que nous concourions avec Mr. de Steimbock à la pratique d'une guerre humaine, aprés l'exemple d'inhumanité & de cruauté qui a coûté la vie à tant de pauvres innocens, à des femmes en couche & en travail d'enfant, à des malades qui n'étoient pas en état de sortir du lit.

Combien d'enfans & de vieillards arrachez à la fureur des flammes, n'ont pû resister à la rigueur du froid, & ont péri miserablement dans la neige! combien de pauvres malheureux de tout âge & de tout sexe, exposez à toute la rigueur de la saison, périssent encore tous les jours de froid & de misere? sont-ce là les exemples d'humanité que Mr. de Steimbock nous donne à imiter? comment les pourrions-nous proposer à nos Maîtres?

Nous avons vû la Lettre que Mr. le Comte de Steimbock a écrit à Mr. de Wibe. Nous suspendrons nôtre jugement là dessus: mais sachez que les menaces ne peuvent rien sur les personnes justes, & sur les cœurs généreux, tels qu'il y en a à la Cour du Roi de Dannemarck.

Nous concluons en disant, que vous ne pourrez jamais justifier l'embrasement d'Altena; mais il justifiera tout ce que nous pourrons entreprendre pour en tirer une juste vengeance.

Si nos Augustes Maîtres, suivant leur humanité & leur moderation ordinaire, trouvent à propos de differer encore d'imiter un si cruel exemple, à moins qu'ils n'y soient forcez par de nouvelles cruautez d'une pareille nature; nous sommes assûrez cependant, que Dieu lui même ne laissera pas sans punition les cruautez inoüies qui ont été

été exercées à Altena. Nous sommes, &c.

Le Comte de Steimbock parcourt & exige des Contributions du Holstein Danois.

VIII. Les cendres d'Altena fumoient encore lors que les Armées de part & d'autre se mirent en mouvement. Celle de Suede ne pouvant pas s'en retourner dans la Pommeranie ruïnée, à cause qu'elle n'y auroit pas trouvé de quoi subsister, & que d'ailleurs les Saxons & les Moscovites lui en avoient bouché toutes les avenuës, rentra dans le Holstein, fit plusieurs détachemens pour exiger les Contributions, un desquels fut envoyé dans le Jutland pour le même sujet.

Le Czard avec son Armée arrivé sur le Territoire de Hambourg.

IX. L'Armée Saxonne & Moscovite, qui étoit répenduë dans la Pommeranie & le Mecklembourg, s'étant rassemblée, marcha à la poursuite des Suedois; elle commença d'arriver le 14. Janvier sur le Territoire d'Hambourg. Le Czard de Moscovie qui étoit à l'avant-garde, ayant avec lui le Prince de Menzikow Moscovite; les Generaux Allard & Baver entrerent dans Hambourg, avec une escorte de quatre cens Chevaux. Ce Prince tint plusieurs Conferances ou Conseils de guerre dans cette Ville avec les Generaux qui l'avoient suivi, & avec Mrs. Fleming & Scholtz Generaux Danois & Saxons; le 15. le Czard monta à Cheval, pour aller reconnoître & examiner les dehors & les Fortifications de Hambourg, qu'il visita aussi au dedans de la Place; cette curiosité inspira quelque ombrage aux Magistrats, qui avoient déja doublé la Garde Bourgeoise: mais cette crainte se dissipa peu de jours aprés, sur tout lors qu'on apprit que l'Empereur

Entre dans la Ville & en visite les Fortifications.

pereur avoit rendu un Décret, par lequel Sa Majesté Imperiale déclaroit qu'il prenoit sous sa protection les Villes de Hambourg, de Lubeck, les Etats des Ducs de Mecklembourg Swerin & Sterlitz.

Le 16. Janvier le Czard alla voir les tristes ruïnes d'Altena, revint le même jour à Hambourg, & le lendemain il alla joindre son Armée, qui depuis trois jours campoit sur le Territoire d'Hambourg. Elle en décampa le 19. pour marcher en Holstein, avec un grand nombre de Chariots chargez de pain & d'autres vivres, que les Généraux & Commissaires Danois, Saxons & Moscovites, avoient ramassé à Hambourg & dans les Villes du voisinage, pour tenir lieu des Magazins du Holstein, que les Suedois avoient enlevé ou détruit. Lors que cette Armée décampa des environs de Hambourg, elle étoit déja composée de 37. Bataillons & de cent cinq Escadrons des trois Nations ennemies du Roi de Suede; elle fut jointe prés de Rensbourg par le Général Legard avec dix Bataillons & 14. Escadrons Danois, du débris de la Bataille de Gadembusch & de quelques Garnisons: un autre détachement de dix Bataillons Moscovites rappellez de Pommeranie, ayant marché à grandes journées, la joignirent aussi prés de Gottorp le 25. Janvier; de sorte que cette Armée étoit alors composée de cinquante-sept Bataillons & de cent dix-neuf Escadrons, outre un Corps de dix mile Danois qu'elle attendoit, que le Roi de Dannemarck a assemblé vers Fredericia.

Le Czard marche en Holstein avec son Armée & celle des Saxons.

En quoi consiste l'Armée des Confederez.

X. La grande superiorité de cette Armée

Campement de Monsieur Steimbock.

mée à celle de Suede, qui tout au plus n'est que de 17. à 18. mile hommes, (le secours de Carelskron n'ayant pas pû joindre,) a obligé le Comte de Steimbock de chercher un Camp le plus avantageux qu'il a pû, car toute retraite lui étant coupée, ce Général s'est campé sa gauche appuyée à Husum, sa droite à la riviere d'Eyder, ayant à dos la Mer du Nord d'Allemagne, & devant lui quelques défilez qu'il a fait retrancher. Quelque avantageux que soit ce Camp, les Suedois y risquent beaucoup, soit par la disette des vivres s'ils y restent longtems, ou que leurs ennemis viennent à les y forcer.

Les Ducs de Holstein & de Mecklembourg réduits à la necessité de sortir de leurs Etats, & se refugient à Hambourg.

XI. Cette guerre cause tant de troubles & de misere dans la basse Allemagne, que deux Princes Souverains, quoi que neutres, se sont déja vûs obligez d'abandonner leurs Etats, n'y trouvans plus de quoi vivre, & de se refugier à Hambourg: ce sont Mrs. les Ducs de Mecklembourg & de Holstein-Gottorp: on peut de là inferer le triste état où leurs peuples doivent être réduits; car ordinairement les Souverains sont les derniers à ressentir les effets de la calamité publique.

Assemblée des Princes de l'Empire, pour arrêter le cours de la guerre de la basse Allemagne.

XII. Cette guerre peut avoir des suites si fâcheuses pour l'Empire, & principalement pour les deux Cercles de Saxe, qu'enfin (quoi que beaucoup trop tard,) au cõmencement de cette année, on forma une Assemblée à Brunzwick, cõposée des Ministres de l'Empereur, du Roi de Prusse, des Ducs d'Hannover & de Wolfembutel, de l'Evêque de Munster & du Landgrave de Hesse-Cassel. On a pris dãs cette Assemblée des resolutions d'une

d'une espece de neutralité, où l'on a beaucoup moins menagé les interêts du Roi de Suede, (à cause qu'il est éloigné & dans la disgrace de la fortune,) que ceux de ses ennemis qui sont les aggresseurs & les premiers qui ont allumé la guerre dans l'Allemagne: voici la substance des principaux Articles du projet, sur lequel on espere d'arrêter le cours de cette guerre.

Extrait de la resolution prise à Brunzwik entre divers Membres de l'Empire, en Janvier 1713.

Articles de la resolution prise dans cette Assemblée, pour un Traité de neutralité.

QU'on fera une Alliance de neutralité dont on demandera l'approbation à la Diette de l'Empire; qu'on mettra sur pied une Armée de vingt mile hommes, dont le contingent sera réparti sur l'Empereur, le Roi de Prusse, les Electeurs Palatin & d'Hannover, l'Evêque de Munster & le Langrave de Hesse: Que chaque Prince entretiendra à ses dépens les troupes de son contingent: Que cette Armée ira camper sur l'Elbe le plûtôt que faire se pourra, & qu'on en offrira le Commandement au Prince Eugene.

Qu'on notifiera aux deux partis qui sont en guerre, qu'ils ayent à se retirer des frontieres de l'Empire dans le terme de trois semaines, donnant des suretez pour le payement des dommages qu'ils ont causé sur les Etats voisins, & qu'ils ne troubleront plus l'Empire tant que la guerre contre la France durera. Qu'en cas de refus ils seront déclarez ennemis de l'Empire.

Que cette déclaration sera faite *en termes*

très

trés forts aux Suedois, & avec ménagement au Czard de Moscovie. *

Que les Places de Mecklembourg seront évacuées; mais que celles qui ont été prises *en Pommeranie & le Duché de Breme*, seront mis en sequestre entre les mains de l'Empereur, *qui laissera le Roi de Dannemarck joüir des revenus de ce Duché*, excepté les frais du sequestre.

Qu'on ne permettra pas aux Suedois de retourner en Pologne; mais qu'on les obligera de repasser la Mer, excepté ce qu'il leur faut de troupes pour la garde de leurs Places. Que les Danois ni leurs Alliez ne troubleront point le passage des Suedois vers Stralsond pour s'y embarquer.

Que si l'un ou l'autre parti venoit à être défait, l'Armée de l'Empire se joindra au plus foible: mais que si *quelqu'un se ligue avec les Suedois, l'Armée de neutralité agira contre lui.* Qu'on ne recevra pas *les excuses du Géneral Steimbock, sous pretexte de l'absence du Roi son Maître.*

Qu'aprés que les Frontieres de l'Empire seront évacuées, si les parties qui sont en guerre, sont dans la volonté de traiter de la Paix, l'Empereur & l'Empire offrent leur Mediation, & le lieu de l'Assemblée sera à Lubeck &c.

XIII. L'ouverture de la grande Diette de Pologne se fit à Varsovie au commencement de janvier, en présence du Roi Auguste: on y fit d'abord plusieurs propositions

* *Cette distinction dénotte que le Czard est déja craint dans l'Empire, ou qu'il a de puissans Protecteurs en Allemagne.*

Digitized by Google

sions au nom du Roi, contre les adherans du Roi Staniſlas ; mais elles furent rejettées, comme peu propres à rétablir le calme du Royaume ; le Grand Maréchal de la Diette fut chargé de repreſenter au Roi Auguſte, que la Nation Polonoiſe, jalouſe de ſa liberté, de ſes loix & de ſes privileges, violez dans beaucoup d'occaſions, ne ſe ſoumettra jamais aux volontez de Sa M. tant qu'on employera la ſeverité des Tribunaux érigez contre eux ; qu'il convenoit beaucoup mieux aux interêts de Sa M. de chercher les voyes de la douceur & de l'equité, pour diſſiper le mécontentement & faire ceſſer les plaintes de ceux qui ſe ſentent grevez. Nous verrons dans un autre mois quels ſeront les fruits de cette aſſemblée. *Diette generale de Pologne aſſemblée à Varſovie.*

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de conſidérable en ANGLETERRE depuis le mois dernier.

I. QUelque application que la Reine & ſes Miniſtres, ayent eû pour bannir la diſcorde de l'Europe, afin de reconcilier entierement les Puiſſances qui ont encore les armes à la main, Sa M. B. n'a pas encore pû terminer ſon glorieux ouvrage : elle eſpere pourtant d'en venir bientôt à bout, & qu'elle pourra, à l'ouverture du Parlement, prorogé au 14 Fevrier, communiquer aux deux Chambres le dénoüement du neud gordien. On mande d'Angleterre, que ce qui a le plus acro- *La Reine continuë ſon application pour la Paix.*

Quelle eſt la Barriere ou la chaine dont les Hollandois ont voulu être les Maîtres.

ché la concluſion de la Paix, ce n'eſt pas *la juſte & équitable Barriere* neceſſaire à la ſureté de la Republique d'Hollande, puis qu'on leur en avoit offert une bien plus conſiderable, que celle que Mrs. les Etats Géneraux & le feu Roi Guillaume demanderent au Comte d'Avaux Ambaſſadeur de France, quelques mois avant le commencement de la guerre; mais c'eſt parce qu'au lieu de *Barriere*, quelque Membre de la Regence Hollandoiſe, avoient pretendu d'avoir & d'être les Maîtres d'une *Chaine*, dont un bout ſeroit attaché à Nieuport, & l'autre à Bonn, afin que depuis la mer juſques au Rhin, cette chaine enveloppât la Flandres, le Hainaut, le Luxembourg, le Brabant, la Principauté de Liege, l'Electorat de Colonne, & partie des autres Etats voiſins; ce qui ſeroit d'une trés dangereuſe conſequence à pluſieurs Membres de l'Empire, & ne convient point aux interêts de l'Angleterre, encore moins à ceux de la Maiſon d'Autriche, du Roi de Pruſſe & autres Potentats d'Allemagne: mais on ajoute, que les Hollandois ſe reduiront à quelque choſe de moins, & qu'ils aimeront mieux accepter ce qu'on leur offre, par le ſeul motif de la Paix, que de ſe mettre au riſque de faire naître des ſoubçons aux Princes leurs voiſins & leurs Alliez, qui commencent déja à voir clair dans leurs veritables interêts, comme les Anglois dans les leurs.

Adreſſe des Ecoſſois pour remercier la Reine de ce

II. On a imprimé à Londres & enſuite en Hollande, une Adreſſe preſentée à la Reine par le Chevalier Gerdon, au nom & de la part de la Ville d'Edimbourg, capitale

pitale d'Ecoſſe, le parti des Wigs & leurs Adherans n'en ont pas été édifiez: en voici le précis. *qu'elle fait pour la paix.*

„ Ces Ecoſſois remercient la Reine de la „ Paix qu'elle vouloit procurer à ſes ſujets, „ dont ils reſſentent déja l'effet par la Suſ„ penſion d'Armes: qu'ils ont été enga„ gez dans une longue guerre, heureuſe „ à la verité par des ſuccés ſurprenans, „ mais ſi ſanglante & ſi ruineuſe, que les „ victoires même avoient eu de trés fâ„ cheuſes ſuites; que les particuliers „ qui trouvoient leur compte dans cette „ guerre, ont fait tout leur poſſible pour „ la perpetuer, afin d'étendre la pauvreté „ & la deſolation juſqu'aux générations „ les plus reculées. Que ſi ces particuliers „ n'avoient eu en vûë que la reputation, „ les biens & les honneurs, la miſere des „ peuples auroit été moins ſenſible: mais „ que ce qu'il y avoit eû de plus fâcheux, „ c'étoit que cette faction avoit eu pour „ but de renverſer la Monarchie heredi„ taire, ſans laquelle la Nation n'avoit ja„ mais pû & ne pourra jamais ſubſiſter. „ Que la rebellion ſous le nom de la *re„ ſiſtance*, avoit été prêchée publiquement „ comme legitime. Qu'on avoit voulu „ mettre en conteſtation le droit de Sa „ M. à la Couronne, & par conſequent ce„ lui de ſes Anceſtres & de ſes Succeſſeurs; „ que l'Egliſe avoit été perſecutée en Ecoſ„ ſe, & les points eſſentiels de ſa Doctrine „ attaquez en Angleterre: que l'attention „ de Sa M. & le choix qu'elle avoit fait „ de ſages Miniſtres, & de procurer de ze„ lez Députez au Parlement, avoit reme-

„ dié à tous ces maux. Que par ſon moyen
„ ils eſperoient une paix prochaine, mal-
„ gré les défiances qu'un eſprit d'interêt
„ plein d'ingratitude avoit inſpiré à quel-
„ ques Alliez, dont la grandeur & les eſpe-
„ rances dépendoient de Sa M. Comme
„ auſſi malgré une faction domeſtique,
„ mal affectionnée, qui, par des inven-
„ tions inhumaines & diaboliques, avoient
„ attenté deux fois à la vie de ſon princi-
„ pal Miniſtre, & donné la mort à un grand
„ & illuſtre compatriote, &c. (c'eſt le Duc d'Hamilton qu'on deſigne ici.)

III. Dans la premiere Audience que le Marquis de Monteleon Ambaſſadeur d'Eſpagne eut de la Reine, ce Miniſtre s'exprima ainſi dans ſon compliment.

Compliment de Mr. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Reine d'Angleterre.

„ MADAME, je viens de la part du Roi
„ Catholique mon Maître, remercier V.
„ M. de toutes les peines qu'Elle a priſes
„ & qu'elle continuë de ſe donner, pour
„ procurer la Paix à l'Europe. La Nation
„ Eſpagnole doit des remercimens particu-
„ liers à V. M. car ſi la guerre eût conti-
„ nüé, il n'y a point de fidele Eſpagnol qui
„ n'eût ſacrifié juſqu'à la derniere goute de
„ ſon ſang pour la défence & le ſervice
„ du Roi mon Maître.

Reponſe de la Reine.

Réponſe de la Reine.

„ Je remercie le Roi d'Eſpagne mon frere,
„ des complimens, Monſieur, que vous
„ venés de me faire de ſa part : je m'eſti-
„ merai toûjours fort heureuſe, de pou-
„ voir contribuer à la ſureté d'une Nation
„ auſſi brave, & d'un peuple auſſi fidele que

le

„ le ſont les Eſpagnols vos compatriotes.

IV. Ce fut le 13. du mois de Janvier que Mr. le Duc d'Aumont, Ambaſſadeur de France, arriva à Londres & y fût reçû par les Miniſtres de la Grande Bretagne avec tous les honneurs & les diſtinctions dûs à ſon caractere & à ſa naiſſance; le 15. il eut ſa premiere audiance particuliere de la Reine, qui lui donna des aſſurances de la haute eſtime qu'elle avoit pour le Roi ſon Maître, & combien elle lui ſçavoit bon gré de lui avoir envoyé un Miniſtre de ſon merite.

Mr. le Duc d'Anmont Ambaſſadeur de France, ſon arrivée à Londres.

V. Le même jour 13. Janvier Mr. le Duc d'Argille, Gouverneur du Château d'Edimbourg, de Gilbraltar, & de Port-Mahon, fut de retour à Londres de ſon dernier voyage d'Eſpagne: il informa la Reine de tout ce qui s'étoit paſſé à l'Iſle de Minorque, tant à l'égard des troupes Angloiſes qui y ſont arrivées de Catalogne, que de tout ce qui avoit précedé & ſuivi le ſerment de fidelité que les Bourgeois de Port-Mahon, & les peuples de toute l'Iſle avoient prêté à Sa M. qui les a fait aſſurer de les maintenir dans la poſſeſſion de tous leurs privileges, libertez, & principalement en ce qui concernoit leur Religion.

Le Duc d'Argille de retour de Port-Mahon les peuples de Minorque prêtent ſerment à Sa M.

VI. Milord Comte de Petersborough, qui depuis dix huit mois & plus voltigeoit dans pluſieurs Cours d'Allemagne & d'Italie, (pour y travailler par ordre de la Reine à jetter les fondemens ſolides d'une Paix genérale) fut de retour à Londres le 20 Janvier, & rendit compte à Sa M. du progrés de ſes Négociations, dont elle parut

Mr. de Petersborough de retour à Londres de diverſes Cours étrangeres.

rut contente; principalement de ce qui avoit été reglé en Italie, où ce Comte a trouvé moins de difficultez qu'en Allemagne.

Mrs. les Etats Generaux écrivent à la Reine & pourquoi.

VII. Mrs. les Etats Generaux des Provinces-Unies écrivirent au mois de Janvier à la Reine, pour s'excuser s'ils avoient été si longtems à déliberer pour répondre aux dernieres propositions de Paix que Sa M. leur avoit fait faire par Mr. le Comte de Stafford; ils rejettent ce retardement sur la constitution de leur Etat; remercient Sa M. des offres obligeantes & avantageuses à leur Etat qu'elle leur a fait faire; ensuite L. H. P. donnent des assurances positives à cette Princesse, que leur Republique souhaite la Paix, & *qu'ils veulent l'acheter avec Sa M. sans demander d'autre agrandissement de leur Etat, que ce qui leur est absolument necessaire pour leur sureté.* Que pour cet effet ils veulent s'unir d'un neud indissoluble avec la Reine & ses Successeurs, *voulant dés à present, suivre les intentions de Sa M. dans toutes les mesures qu'elle a prises pour la conclusion de la Paix, afin de la signer conjointement avec Elle.* Comme aussi prendre de nouvelles mesures pour le maintient de la Barriere, & la succession de la Couronne Britannique.

Digitized by Google

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.

I. AU moment qu'on a vû aux Suedois une eſpece de lueur de fortune, par le gain de la Bataille de Gadembuſch, & quelque eſperance de retour du Roi de Suede dans ſes Etats, par le ſecours des Turcs & des Tartares, ſes ennemis ſe défians des forces de la Ligue formée contre ce Prince, ont de tems à autre répendu des bruits contraires à la verité, dans la ſeule vûe de lui nuire par tous les endroits; tantôt ils ont fait inſerer dans les nouvelles publiques, que le Roi de Suede étoit mort, une autre fois que le Sultan le retenoit dans ſes Etats, pour ne l'en jamais laiſſer ſortir; aprés le Traité de Falezin, combien de fois n'a t'on pas lû dans les Gazettes étrangeres, que le Sultan avoit fait dire au Roi de Suede, de ſortir inceſſamment de Turquie, & de ſe retirer où & comme bon lui ſembleroit? le tems a juſtifié que tous ces bruits avoient pris naiſſance dans des cœurs de bas-aloy, toûjours prêts à trahir leur conſcience & à inſulter les malheureux: ce ſont des gens d'un pareil caractere, qui ont trouvé le moyen de ſurprendre la credulité des Auteurs de quelques Gazettes Hollandoiſes, dans leſquelles ils firent inſerer le 7. Fevrier quelques articles faux & imaginez d'un Traité fabuleux & ſuppoſé, qu'ils diſent

Faux bruits répendus contre le Roi de Suede.

Traitez fabuleux & imaginaires qu'on attribuë au Roi de Suede à Bender &c.

Digitized by Google

ſent avoir été ſigné à Bender le 17. Octobre 1710. & amplifié par un autre Traité conclu auſſi à Bender le premier Septembre 1712. Les perſonnes tant ſoit peu raiſonnables & éclairées, ont bientôt apperçû la malignité de l'Auteur de cet écrit, & la ſuppoſition du Traité, lors qu'ils en ont lû les conditions imaginaires, & qu'ils ont réfléchi à l'époque ou datte du Traité, en la comparant avec le tems que l'Aga Turc a été en Pologne, & aux plaintes que la Porte fit contre le Czard de Moſcovie longtems avant que de lui déclarer la guerre : il n'en faut pas d'avantage pour détromper les gens d'eſprit ; à l'égard du vulgaire, toûjours aiſé à prévenir pour croire le mal, & trés-difficile à perſuader lors qu'il s'agit de faire un jugement ſolide & équitable, ce ſeroit perdre tems que de vouloir entreprendre d'éclairer ſa raiſon : ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce faux Traité n'a été imaginé que pour rendre le Roi de Suede & le Roi Staniſlas odieux à la Pologne & à l'Allemagne.

Traité de garantie pour la Barriere Hollandoiſe &c.

II. Nous allons annoncer un autre Traité beaucoup plus réel & ſolide que celui dont on vient de parler : c'eſt le Traité convenu entre les Miniſtres d'Angleterre & d'Holande, concernant la garantie reciproque entre ces deux Nations, touchant la ſucceſſion de la Couronne Britannique, conforme aux Loix de la Nation & aux Actes des derniers Parlemens : & la Barriere qui ſera accordée aux Etats Généraux pour la ſureté de leurs frontieres. Nous n'entrerons pas aujourd'hui dans aucun détail de ce Traité, parce qu'il n'étoit

pas

pas encore ratifié par les Puiſſances interéſſées, lors que nous finiſſons cet Article; mais il eſt certain qu'il fut ſigné à Utrecht la nuit du 29. au 30. Janvier, environ les quatre heures du matin.

Satisfaction donnée à Mr. Menager pour l'inſulte dont on a déja parlé.

III. Le jour auparavant, Mrs. van der Duſſen, le Baron de Renswoude, & le Comte de Kniphuyſen, trois des Plenipotentiaires Hollandois, allerent chez Mrs. les Plenipotentiaires de France faire les excuſes & les complimens convenus de la part de Mrs. les Etats Generaux, des inſultes qui furent faites l'année derniere aux domeſtiques de Mr. Menager, par ceux du Comte de Rechteren, * l'un des Plenipotentiaires Hollandois; lors que la ſatisfaction eut été faite, Mr. le Maréchal d'Uxelles arrêta ces trois Meſſieurs Hollandois à dîner chez lui.

Entrevûë des Ambaſſadeurs de l'Empereur avec ceux de France & à quel ſujet.

IV. Deux jours aprés il y eut une entrevûë entre les Miniſtres de l'Empereur & ceux de France; chez Mr. l'Evêque de Briſtol; cette Conferance roula principalement ſur l'évacuation de Catalogne, & ſur la neutralité d'Italie, en attendant que les autres points conteſtez ſoient reglez: à l'iſſuë de la Conferance on fit partir des Couriers pour Vienne, pour Verſailles, d'où l'on en dépêcha un à Madrit. En attendant leur retour il y a eu preſque tous les jours diverſes Conferances particulieres entre les Plenipotentiaires des Nations engagées dans la guerre.

V. Les Rois de Dannemarck, Auguſte, & pluſieurs Princes de l'Empire, qui avoient

* *Voyez Tome XVII. pages 296. 298. 435.*

Troupes Allemandes rappellées des Païs-Bas.

avoient des troupes en Flandres & sur la basse Meuse, leur ont envoyé des ordres pour se tenir prêtes à marcher au premier Commandement, pour retourner dans leurs Etats, afin de veiller à leur sureté, ou défendre ceux qui se trouvent incommodez par la guerre du Nord. Parmi ces troupes rappellées, sont presque toutes celles qui étoient ci-devant à la solde d'Angleterre, qu'on débaucha l'année derniere de l'obéïssance du Duc d'Ormond, & qui sous les ordres de Mr. le Prince Eugene furent témoins des mauvais succés de sa Campagne.

Mr. Marlborough est allé à Mastricht.

VI. Le Duc de Marlborough ayant resté plus d'un mois à Aix-la-Chapelle, alla établir son séjour à Mastricht le 26. Janvier; le peu d'empressement qu'il a d'aller dans sa petite Principauté d'Allemagne, fait assez voir qu'elle n'a servi que de prétexte pour sortir d'Angleterre, & qu'il veut attendre sur la frontiere d'Hollande, l'issuë des negociations d'Utrecht, & peut-être le train que prendront à Londres les accusations faites contre lui. Un homme d'esprit ne sçauroit prendre trop de précautions dans certains cas.

ARTICLE

Digitized by Google

ARTICLE VIII.

Contenant quelques Nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses.

I. CEtte lettre que nous allons rapporter eſt d'une nature à renouveller les eſperances du public ſur une découverte à laquelle on aſpire depuis pluſieurs ſiecles: le P. Romuald le Müet n'a pas crû devoir découvrir tout le le miſtere de ſon ſecret envers un public toûjours prêt à critiquer, cenſurer, même à mépriſer ce qu'il ne connoit pas aſſés par ſes propres lumieres, fermant preſque toûjours les yeux de la raiſon, lors qu'il s'agit de les ouvrir pour éclairer ſon entendement: ce n'eſt pas auſſi de ce qu'on nomme *le public*, ni d'une infinité de particuliers, qu'il attend la déciſion de ſon Siſteme, & la recompenſe duë à ſes labeurs: c'eſt du jugement équitable que porteront les Sçavans nommez par les Miniſtres zelez de quelques Souverains, authoriſez pour l'examen de ſon Probleme; il ſe flatre que les ayant convaincus de la verité de ſa découverte, & de l'avantage qu'un Etat peut en tirer, ils en feront un rapport ſi exacte au Souverain qu'ils ont l'honneur de ſervir, que la recompenſe ſuivra de prés ce qu'on lui aura promis pour ſa découverte: conſentant que cette promeſſe ſoit conditionnelle; c'eſt à-dire, qu'elle n'ait ſon effet que lorſqu'il en aura fait voir la ſolidité & l'utilité que les ſujets du Souverain ou des Souverains peuvent en tirer Voici la Lettre qu'il me prie de rendre publique pour dégager la parole qu'il donna par celle

Obſervations ſur la lettre ci aprés du Pere le Muet, ſur la Quadrature du Cercle.

Digitized by Google

le qui fut incerée dans le dernier Journal.

A Metz le 16. Janvier 1713.

MONSIEUR.

Lettre du Pere le Mûet sur la Quadrature du Cercle.

JE viens m'aquitter de la promesse que j'ai faite au public, de lui communiquer par vôtre moyen l'idée que j'ai conçû de la resolution du fameux problême *de la Quadrature du Cercle.* Les Anciens Géometres charmez de la facilité que la ligne droite leur donnoit pour mesurer les differentes dimentions des figures rectilignes, ont exercé tout ce qu'ils avoient d'industrie pour trouver un moyen de reduire les lignes courbes, & principalement ce le du Cercle, aux loix de cette droite, leur favorite. Pour y parvenir ils ont supposé que le Cercle étoit un poligone d'un nombre infini de côtés, afin que l'imagination ébloüie par l'incomprehensibilité de l'infini, perdît de vûë la courbe du Cercle, & qu'il ne restât que l'idée de la ligne droite substituée à la courbe. En consequence de cette métamorphose, qui neanmoins n'a rien changé de la nature du Cercle, dont la courbe est toûjours égale, uniforme, & sans aucun de ces Angles infinis, que ces Géometres reconnoissent dans ce Polygone; ils ont construit une seconde idée „ qu'ils expriment en ces termes. „ Si l'on „ conçoit dans un Cercle une infinité d'au„ tres Cercles concentriques, dont les cir„ conferances soient déployées & dressées „ comme des lignes droites, le rayon du grand „ Cercle & son circuit, feront un triangle „ rectangle dans l'hypotenuse, duquel les extremitez

„ extremitez des Cercles concentriques auſſi
„ déployées, doivent ſe trouver; puiſqu'ils
„ ſont entr'eux comme les parties du rayon
„ du Cercle qu'ils compoſent. Ce theoré-
me à de la vraiſemblance quand on ne pen-
ſe pas à conſiderer que quelque petit que
ſoit le Cercle, qui le premier environne le
point centrique du grand Cercle, il doit être
compoſé aux moins de quatre points égaux;
le ſecond à proportion, & ainſi des autres.
Tous leſquels étans aprés déployez produi-
ront des longueurs trop inégales pour former
enſemble un triangle rectangle, auſſi regulier
que ces Geometres l'ont ſuppoſé, comme
on le peut remarquer dés le premier raport
du point centrique, ſoûmet du triangle, à la
premiere ligne droite de quatre points, qui
le ſuit immediatement. La raiſon eſſentiel-
le de cette irrégularité, vient de ce que la
figure curviligne ne peut former étant éten-
duë une figure rectiligne qui ſoit reguliere;
parce que les lignes qui compoſent ces figu-
res ſont de nature incompatible, ou trop dif-
ferentes entr'elles. Verité ſi viſible, que ſans
être Géometre, il ſuffit de conſiderer, avec
un peu d'attention, ce que j'expoſe pour en
être pleinement convaincu. D'où je conclus
que ce Theomete eſt mal conçû, & que le
ſuivant qu'ils en ont inferé, ne l'eſt pas
mieux; le voici. " La ſurperficie d'un Cer- "
cle eſt égale à un triangle qui a pour hau- "
teur le rayon du Cercle, & pour bas la cir- "
conferance: car il ſuppoſe, comme celui qui
le precede, que la ligne courbe du Cercle
eſt ſoumiſe aux mêmes loix que la ligne droi-
te, en conſequence du Polygone imaginai-
re d'un nombre infini de côtés ſubſtitués au

Cercle

Cercle ſont toutes diſpoſées en maniere courbe, & en aucune maniere droite ni angulaire, & qu'elles ne participent en rien à la nature de la ligne droite, ni n'en ſuivent les regles. Cependant voici comment ces Meſſieurs ont continué de raiſonner. Ainſi, ont-ils dit, une moyenne proportionelle entre le rayon & la circonferance, ſera le côté d'un quarré égal au Cercle. Mais pour trouver cette proportionelle, il faudroit le rayon étant donné trouver une ligne droite égale à la circonferance, qu'on ne peut trouver, à moins de connoître la raiſon du rayon à la circonferance, qui n'eſt point connuë exactement, mais à peu prés. Le Cercle peut être pris pour un polygone d'un nombre infini de côtez, le moyen donc le plus exacte & le moins défectueux de trouver ladite raiſon, c'eſt de prendre le plus grand Polygone qu'on pourra, & de voir quelle eſt la raiſon de ſon circuit avec le Diametre du Cercle où il eſt inſcrit. Archimede a conſideré un Polygone de nonante-ſix côtez, dont le circuit eſt au diametre du Cercle, comme 228. à 71. laquelle raiſon eſt moindre que celle de la circonferance du Cercle ou diametre, puis qu'un Polygone inſcrit eſt plus petit que le Cercle. Archimede comparant enſuite un même Polygone, mais circonſcrit avec le Diametre, il a trouvé que la raiſon de l'un à l'autre étoit comme 22. à 7. laquelle eſt plus grande que celle de la circonferance du Cercle avec le Diametre; puiſque ce Polygone circonſcrit eſt plus grand que le Cercle. On a donc deux raiſons, ſçavoir celle de 223. à 71. & de 22.

à

à 7. dont l'une eſt plus petite & l'autre plus « grande que la veritable qu'on cherche; don- « nons un même conſéquent à ces deux rai- « ſons, les réduiſant à celle-ci, 1561. 1562. « (7. 22. :: 497. 1562.) ayant ainſi « ſuppoſé le Diametre 497. parties, la cir- « conferance du Cercle ſera plus grande « que 1561. & plus petite que 1562. Divi- « ſons l'unité qui eſt la difference de ces « deux nombres, par 497. le quotient « $\frac{1.}{497.}$ fera voir que la difference dont l'un « & l'autre nombre differe de la veritable « grandeur de la circonferance eſt moindre « que $\frac{1.}{497.}$ partie du Diametre, ce qui eſt « peu de choſe. A ce raiſonnement j'ai deux réponſes à faire, outre les raiſons ci-deſſus. La premiere qui influë ſur tout ce que j'ai déja dit, eſt, que puiſque les Géometres, tant anciens que modernes, conviennent unanimement, que de toutes les perimetries égales, celle du Cercle contient un plus grand eſpace, & que de tous les eſpaces égaux la plus petite perimetrie eſt celle du Cercle, on en doit conclure que quand même 1561. ſeroit la ſomme de la perimetrie rectiligne égale à celle du Cercle, elle ne ſuffiroit pas pour contenir l'eſpace que ce même Cercle contient, d'où il faut inferer que la circonferance du Cercle déployée en ligne droite ne ſuffit pas auſſi pour donner avec ſon rayon, une moyenne proportionelle, qui ſoit le côté d'un quarré, qui contienne un eſpace égal à celui qui eſt contenu au Cercle, parce que les proprietez de la ligne courbe ſont differentes de celles de la ligne droite:

c'eſt

c'eſt pourquoi il faut reconnoître que ce n'eſt pas tant une ligne droite égale à la circonferance du Cercle, qu'on doit chercher, qu'une ligne droite aſſez grande pour donner avec le rayon du Cercle cette moyenne proportionelle, laquelle on voit évidamment devoir être ici la ſomme 1562. Que s'il reſtoit quelque repugnance à admettre cette verité, elle vient de ce, que l'imagination qui ſe perd également dans l'infiniment petit comme dans l'infiniment grand, donne toûjours plus d'étenduë a l'infiniment petit qu'il n'en doit avoir, & toûjours moins à l'infiniment grand qu'il en a en effet. Le défaut eſt donc de nôtre part, en ce qu'on ſe repreſente trop groſſierement à l'eſprit, que le Cercle eſt entierement au dedans de la circonferance rectiligne 1562. & entierement au déhors de celle 1561. ce qui ne peut être ſi ſéparément que l'imagination le repreſente, puiſque la difference ne conſiſte preſque qu'en un infiniment petit.

Ma ſeconde réponſe eſt, qu'on peut fort bien ne pas conclure de ce raiſonnement que le rapport de 7. à 22. du diametre à la circonferance du Cercle, n'eſt pas juſte, mais ſeulement que la ligne droite & le Cercle étant deux lignes de nature differente, il peut être que la ligne droite n'eſt pas la meſure la plus convenable qu'on puiſſe employer pour meſurer le Cercle, & qu'ainſi il n'eſt pas certain que ce rapport ne ſoit pas juſte: d'où il ne s'enſuit pas aprés qu'il implique de dire qu'on a reconnu par d'autres voyes, que la raiſon du Diametre à la circonferance du Cercle, eſt veritablement pour ſa Quadrature, celle de 7. à 22. comme effectivement je prétends

l'établir

l'établir solidement, tant par les raisons que je viens d'apporter, que par d'autres démonstrations que j'offre d'en donner, qui ne supposent rien au delà des Elemens d'Euclide.

Si cette Lettre n'étoit déjà trop longue, ce seroit presentement le lieu de faire appercevoir quelque lueur des grandes lumieres que cette découverte va répendre sur toutes les parties des Mathematiques ; parce que les demi-Sçavans ne la considérent que comme une curiosité purement géometrique ; tandis que les vrais Sçavans qui en ont compris les conséquences, l'ont recherchée & la cherchent encore avec grande application depuis plus de deux mile ans, & que l'Empereur Charles Quint qui en étoit bien informé, promit cent mile écus à celui qui en viendroit à bout. Mais je me contente aujourd'hui d'assurer que j'en fais resulter une methode simple, sûre & également aisée à pratiquer sur mer & sur terre, qui donne la parfaite connoissance des longitudes, pour l'entiere perfection de la Navigation. Ce qui joint aux telebres Problêmes de la section infinie des arts, & de la duplication du cube, que je puis aisément resoudre par le Cercle & la ligne droite, achéve sans contredit de rendre la Géometrie la Science la plus accomplie de toutes les Sciences, & met les Mathematiques en état de produire des effets admirables.

Une idée bien agréable, Monsieur, qui sur ce sujet me vient quelque fois à l'esprit, est de penser que le Regne glorieux & déjà si rempli de grands évenemens de nôtre incomparable Monarque, sera encore l'époque fameuse de ces belles découvertes, dont la

recompenſe apparanment ne ſera pas inférieure aux promeſſes de Charles Quint. J'ai l'honneur d'être avec bien du reſpect, Monſieur, vôtre trés-humble & trés obéïſſant Serviteur, F. ROMUALD LE MUET, *Religieux de la Charité.*

Précis d'une Ode Latine, faite pour le Roi, par l'Abbé Boutard.

III. On a imprimé à Paris une piéce de Poëſie Latine, ſous le titre d'*Uranie Vaticinium*: c'eſt une Ode faite pour le Roi, qui fut lûë avec applaudiſſement dans la ſcéance publique de l'Accademie Royale des Inſcriptions & Medailles du 15. Novembre dernier, où préſidoit le ſçavant Mr. l'Abbé Bignon, en l'abſence de Mr. le Cardinal de Rohan: cette piéce qui eſt de la compoſition de Mr. l'Abbé Boutard, (qui occupe dans cette Accademie une Place de Penſionnaire,) reçût toutes les loüanges qu'elle merite, & que les Sçavans & les beaux eſprits ont accoûtumé de rendre à tout ce que produit la plume de cet Auteur.

Prédiction de l'Auteur en faveur du Roi.

Mr. l'Abbé Boutard en imitant Horace, a pris pour ſujet de ſon Ode, la prédiction faite par Nerée à Paris fils de Priam, avec cette difference que Nerée n'anonce que des malheurs, au lieu qu'Uranie ne prédit que des évenemens agréables.

L'Auteur ſuppoſe, qu'étant occupé à conſulter les Aſtres, pour ſçavoir combien d'années & de Lauriers ils promettent encore à Loüis le Grand, Uranie ſe préſente à lui ſur un nuage. Que cette Muſe qui préſide à l'Aſtronomie, l'aſſura que Loüis étoit toûjours ſous la protection des Dieux, qui ne s'intereſſent pas moins à ſes jours qu'à ſa gloire. Que les Planettes qu'elle a examiné à la naiſſance de ce Prince, lui promettent un

un vaste Empire, un grand nom, & un long tissu de jours florissans. Qu'il lui reste une immense carriere de gloire; qu'il cuëillira dans un âge avancé plus de branches d'Olives, qu'il n'a moissonné de Lauriers pendant sa jeunesse. Qu'il affermira dans l'Europe une Paix, que le bruit des armes ne pourra jamais troubler. Que les siecles passez n'ont point vû de Monarque, ni les siecles à venir n'en verront jamais regner plus longtems, ni plus heureusement que lui. Qu'il ne sera point attaqué par les maladies, qui entrent impunément dans le Palais des Rois, ni par les incommoditez qui assiegent la vieillesse. Que conservant toûjours sur le front la même majesté, il ne cessera point de vivre pour le bonheur de l'univers, tant que la Religion & l'innocence auront besoin de son bras pour appuy, &c.

Voilà quelques traits de l'esprit de cette Ode magnifique, le plus sublime de tous les ouvrages qu'eût encore produit la plume de l'Auteur. La Poësie Lirique, toute occupée à chanter les Rois & les Heros, entretient une espece de commerce avec les Dieux, comme on le remarque dans Pindare; mais ici c'est une Muse, qui rend des Oracles; ne parle que de choses merveilleuses, expose aux yeux l'avenir le plus obscur, & fait de LOUIS LE GRAND, une espece de métamorphose à peu prés pareille à celle que Virgile & Horace font de Cesar & d'Auguste, lors qu'ils les placent parmi les Astres. Quoi que le public soit déja persuadé par une longue experiance, que la noblesse des pensées & la richesse des expressions, sont le vrai caractere des Poësie de M. l'Abbé Boutard, on peut dire

(sur le jugement de bons connoisseurs,) que sa derniere Ode surpasse de beaucoup toutes celles qu'on a déja du même Auteur.

Oraison funebre de Mr. de Vendôme.

IV. On a imprimé l'Oraison funebre de Loüis-Joseph Duc de Vendôme, prononcée à Estampes le 13. Septembre dernier, par le P. Germain Jesuite. Le discours roula sur un paralelle de Mr. de Vendôme avec Othoniel, un des plus fameux Juges & des plus grands Capitaines du peuple de Dieu. L'Orateur le divisa en trois parties, „ Monsieur de „ Vendôme, dit il, fut un Prince en qui Dieu „ mit la plenitude de merite qui fait les Heros; & par là il lui attira la confiance des „ troupes. Ce fut un Prince à qui Dieu „ donna un zele ardent pour le bien de sa „ Patrie; & par là il lui gagna la confiance de „ la Nation. Enfin ce fut un Prince, au cœur „ de qu Dieu imprima les sentimens d'un „ devoüement profond pour son Souverain; „ & par là il lui merita la confiance du Roi.

L'Orateur parlant de l'affaire d'Espagne, qui a fait tant d'honneur à ce Heros, touche ainsi cet endroit. „ Quelle celerité & quelle „ valeur! quand d'abord accourant dans un „ seul jour, il brusque & emporte une Place „ défenduë par un Corps d'Armée, à qui „ tout entier il fait subir la loi du vainqueur? „ marche ensuite, sans perdre un moment „ au reste des ennemis, les approche, les „ joint, engage une action générale, & quelle „ action? action, où tandis que le jeune & „ vaillant Roi, entre les mains de qui l'épée „ est aussi dignement que le Sceptre, pousse & „ renverse tout ce qui s'oppose à l'aile qu'il „ commande en personne.

ARTICLE

ARTICLE IX.

Contenant le Mariage, & la Mort des Princes, & autres Personnes Illustres.

I. LE 26. Janvier dernier Mr. le Marquis de Mailbois, fils de Mr. Desmarez Contrôlleur Général des Finances de France, épousa Mademoiselle d'Alegre, fille de Mr. le Marquis d'Alegre Lieutenant Général des Armées du Roi. *Mariage du fils de Mr. Desmarez.*

II. Le Cardinal Jean-François Negroni, Genois de nation, mourut à Rome le premier de cette année, âgé de 83. ans, dans la vingt-sixiéme année de son Cardinalat; il a laissé une riche succession à quatre de ses neveux, qu'on estime un million d'écus Romains. *Morts. Celle du Cardinal Negroni.*

Le même jour la mort enleva aussi le Cardinal Jean-Marie Thomasi âgé de 63. ans. Il n'étoit Cardinal que depuis la promotion que le Pape fit le 18. Mai dernier. Ce Cardinal étoit de Palerme, de l'illustre Maison des Ducs de Palma: il étoit Religieux de l'Ordre des Teatins. On pourra voir dans le Tome précedent * la violence qu'il se fit d'accepter le Cardinalat; jusqu'au dernier soupir il donna des marques de sa grande pieté; comme il n'avoit pas de quoi tester ni même recompenser ses domestiques; le jour avant sa mort il écrivit au Pape pour lui demander sa benediction & lui recommanda en même tems ses domestiques: il écrivit aussi au Duc de Palma son neveu, pour le prier de leur donner mile- *Celle du Cardinal Thomasi, & sa pauvreté.*

* *Voyez Tome XVII. page 99.*

mille écus, avec ce qui pourra provenir de la vente de ſes meubles, qui étoient peu de choſes n'ayant jamais eû ni les moyens, ni la volonté, ni même le loiſir, de décorer ſon appartement de la ſomptuoſité qui accompagne ordinairement les Palais de pluſieurs Cardinaux.

Celle de Mr. Jurieu.

Le Sr. Pierre Jurieu s'étoit aſſés fait connoitre dans la Republique des Lettres, par le grand nombre d'Ouvrages qu'il a donné au public, dont pluſieurs furent deſaprouvez & ſeverement critiquez par les Sçavans, même par ceux de ſa communion; Mr. Jurieu, dis-je, étoit trop connu pour ne pas trouver place dans le Catalogue des morts aprés avoir vécu dans le monde avec quelque reputation; il termina ſa carriere à Rotterdam le 11. Janvier, âgé de 76. ans. Il étoit Profeſſeur en Theologie & l'un des Paſteurs de l'Egliſe Françoiſe de Rotterdam: il avoit exercé le même Employ à Sedan avant la revocation de l'Edit de Nantes.

Celle du Comte de Waldſtein.

Le ſeptiéme Janvier, le Comte Charles de Waldſtein, mourût à Vienne en Autriche, âgé de 51. ans. Il étoit Conſeiller d'Etat de l'Empereur, & Chancelier de l'Ordre Teutonique.

Celle de Mr. le Comte Allemand de Montmartin.

Le même jour ſeptiéme Janvier, Meſſire Pierre Allemand Comte de Montmartin, l'un des quatre Lieutenans de Roi au Gouvernement de Dauphiné, mourut dans ſon Château de Montmartin en Vienois, âgé d'environ 58. ans. Il étoit frere de Meſſire Ennemond Allemand de Montmartin, preſentement Evêque de Grenoble. Il y a quelques années * que nous donnames au public, une

* *Voyez Tome VIII. page 37. & ſuivantes.*

une idée de la Nobleſſe & des qualitez de quelques grands hommes de cette illuſtre Maiſon, quoi que ce ne ſoit qu'un tableau croqué, en attendant que quelque plume plus ſçavante & plus éloquente que la mienne, l'ait poli, il ne laiſſera pas de contenter la premiere curioſité de ceux qui voudront connoitre une famille illuſtre, alliée aux plus anciennes Maiſons du Royaume, même à des Souverains. Je me contenterai d'ajouter ici, que Mr. le Comte de Montmartin, dont j'anonce la mort, avoit épouſé en premieres nôces Mademoiſelle de Seves, dont le pere fut premier Preſident, & Intendant de Metz, de laquelle il n'eut qu'une fille: il convola en ſecondes nôces avec Mademoiſelle de Sillery, fille du Marquis de Puyſieux, Lieutenant Général des Armées du Roi, Chevalier des Ordres de Sa M. Gouverneur d'Heningue, Conſeiller d'Etat d'épée, & ci-devant Ambaſſadeur de France en Suiſſe.

ADDITION.

Les Généraux Churchil & Cadogam dépoüillez de leurs Emplois.

PAr les lettres d'Angleterre on a appris que le Lieutenant Général Cadogam, (toûjours attaché au Duc de Marlborough, & à la brigue qui vouloit traverſer la Paix) avoit été dépoüillé de la Charge de Lieutenant-Gouverneur de la Tour de Londres, & de ſes autres Emplois. Que le Lieutenant Général Churchil, frere de Mr. de Marlborough, avoit auſſi été deſtitué de l'Emploi de Colonel du ſecond Regiment des Gardes Angloiſes. Et que le ſix du mois de Fevrier, à une heure aprés midi,

Incendie de l'Hôtel de l'Ambaſſa-

l'Hôtel

deur de France à Londres.

l'Hôtel où logeoit Mr. le Duc d'Aumond Ambaſſadeur de France, avoit été réduit en cendres, par le feu qui avoit pris dans les appartemens d'enhaut, pendant qu'il étoit à table. On parle encore trop differamment des cauſes de cet incendie, pour pouvoir aujourd'hui en éclaircir le public.

La Cour de Vienne donne les mains à l'évacuation de la Catalogne. L'Empereur a aprouvé le projet de neutralité dans les Etats de la Baſſe-Allemagne, de la maniere dont on l'a rapporté dans ce Journal: Mr. l'Electeur Palatin ſe trouvant beaucoup mieux de ſon indiſpoſition, le Prince Charles de Nieubourg eſt retourné dans ſon Gouvernement du Tirol.

Promotion de quatre Cardinaux.

Mr. l'Abbé de Polignac partit le dix Fevrier d'Utrecht pour la Cour de France; on publie en Hollande qu'au retour de ce Miniſtre, on ſaura le denoüement de la Paix, tout étant diſpoſé pour un Traité general, mais comme on vient d'apprendre que le Pape, le 30. du mois de Janvier l'avoit élevé à la dignité de Cardinal, cela pouroit bien apporter quelque changement ou retardement à ſon retour en Hollande; ſans pourtant rien déranger aux négociations de la Paix. Sa Sainteté, dans la même promotion, a rempli trois autres places vaquantes dans le Sacré College; l'une par Don Darias Archevêque de Seville; l'autre par Mr. Erba-Odeſcalchi Archevêque de Milan, & la troiſiéme par Don Sala Evêque de Barcelonne.

Le 21. Fevrier le Roi d'Angleterre arriva, *incognito*, à Bar-le-Duc, dans les Etats de Lorraine, pour y faire ſon ſéjour. Il n'a avec lui que des Officiers & domeſtiques,

nez

nez ſujets de la Couronne Britannique.

Le 29. Janvier dernier le Sr. de Thiers Colonel d'Infanterie & Commandant les Troupes de Mr. de la Croix, partit de Vianden, lieu de ſa Garniſon, avec 250. Fuſiliers, 18. Cavaliers & 18. Dragons à pied; fit marcher cette Troupe par trois differentes routes juſques à trois lieuës prés du Bourg d'Odekerich, au bas de l'Electorat de Cologne, à trois lieuës au délà de Duſſeldorf, ſa marche ſe fit avec tant d'ordre & de ſecret qu'il entra avec ſes troupes dans ledit Bourg à 11. heures & demy du ſoir, aprés avoir fait tuer tout ce qui fit reſiſtance, à lui, & tous les Dragons ennemis qui ſe trouverent de garde: il enleva les Chevaux de deux Compagnies de Dragons, du Regiment de Panewils, ci-devant Witeſtein, au nombre de cent, tous équipés: ſa retraite fut ſi prompte & ſi belle que pas un de tous les Détachemens de Cavalerie & Dragons qui le ſuivirent pendant 18. lieuës ne purent l'atteindre; & rentra ainſi à ſa Garniſon le 11. de Fevrier dernier, avec ſa capture.

Expedition du Sr. de Thiers.

FIN.

TABLE.

Digitized by Google

TABLE
DES ARTICLES

Du mois de Mars 1713.

ARTICLE I. *Eſpagne & Portugal.* 157
ARTICLE II. *France.* 167
ARTICLE III. *Italie* 174
ARTICLE IV. *Allemagne.* 179
ARTICLE V. *Nord.* 187
ARTICLE VI. *Angleterre.* 203
ARTICLE VII. *Hollande & Païs-Bas.* 209
ARTICLE VIII. *Litterature.* 213
ARTICLE IX. *Mariage & Mort des Perſonnes Illuſtres.* 223

Digitized by Google